

6

Comptes consolidés annuels

6.1	Compte de résultat consolidé annuel	202
6.2	État du résultat global consolidé	203
6.3	Bilan consolidé	204
6.4	Variation des capitaux propres consolidés annuels	206
6.5	Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel	207
6.6	Annexes aux comptes consolidés annuels	208
6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	254

6.1 Compte de résultat consolidé annuel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023	Notes
Chiffre d'affaires	10 701	12 137	2
Coût des ventes	(4 228)	(4 891)	2
Marge brute après coûts logistiques	6 473	7 246	2
Frais publi-promotionnels	(1 698)	(1 939)	2
Contribution après frais publi-promotionnels	4 775	5 307	2
Frais de structure	(1 751)	(1 959)	
Résultat opérationnel courant	3 024	3 348	
Autres produits et charges opérationnels	(62)	(83)	3.1
Résultat opérationnel	2 963	3 265	
Charges financières	(308)	(380)	3.2
Produits financiers	48	53	3.2
Résultat financier	(260)	(327)	
Impôt sur les bénéfices	(676)	(651)	3.3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5	(4)	
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées	—	—	
Résultat net	2 031	2 283	
Dont :			
• part des participations ne donnant pas le contrôle	35	21	
• part du Groupe	1 996	2 262	
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	7,71	8,84	3.4
Résultat net part du Groupe par action après dilution (en euros)	7,69	8,81	3.4

6.2 État du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Résultat net de l'exercice	2 031	2 283
Éléments non recyclables		
Gains/(pertes) actuariels liés aux plans à prestations définies	52	(34)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	63	(40)
<i>Effets d'impôts</i>	(10)	6
Instruments de capitaux propres	(86)	(13)
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	(72)	(14)
<i>Effets d'impôts</i>	(14)	1
Éléments recyclables		
Couvertures d'investissements nets	(41)	5
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	(56)	7
<i>Effets d'impôts</i>	15	(2)
Couvertures de flux de trésorerie	11	(10)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres⁽¹⁾</i>	14	(13)
<i>Effets d'impôts</i>	(3)	3
Différences de conversion	880	(548)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt	818	(600)
Résultat global de la période	2 849	1 683
Dont :		
• part Groupe	2 789	1 709
• part des participations ne donnant pas le contrôle	60	(26)

(1) Aucun impact recyclé dans le résultat net au titre de la période.

6.3 Bilan consolidé

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023	Notes
En valeurs nettes			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	11 512	12 250	4.1
<i>Goodwill</i>	6 145	6 750	4.1
Immobilisations corporelles	3 591	3 901	4.2
Actifs financiers non courants	761	855	4.3
Titres mis en équivalence	243	37	
Instruments dérivés non courants	4	5	4.3/4.10
Actifs d'impôt différé	1 844	1 870	3.3
Total actifs non courants	24 100	25 667	
ACTIFS COURANTS			
Stocks et encours	7 369	8 104	4.4
Créances clients et autres créances opérationnelles	1 388	1 814	4.5
Actifs d'impôt exigible	145	31	
Autres actifs courants	435	435	4.6
Instruments dérivés courants	32	15	4.3/4.10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 527	1 609	4.8
Total actifs courants	11 896	12 008	
Actifs destinés à être cédés	15	1	
TOTAL ACTIFS	36 012	37 676	

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023	Notes
CAPITAUX PROPRES			
Capital	400	396	6.1
Primes d'émission	3 052	3 052	
Réserves et écarts de conversion	10 496	10 006	
Résultat net part du Groupe	1 996	2 262	
Capitaux propres Groupe	15 944	15 717	
Participations ne donnant pas le contrôle	309	998	
Total capitaux propres	16 253	16 715	
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	318	294	4.7
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	361	349	4.7
Passifs d'impôt différé	3 139	3 134	3.3
Emprunts obligataires part non courante	9 238	9 678	4.8
Dettes locatives non courantes	400	384	4.8
Autres passifs financiers non courants	179	173	4.8
Instruments dérivés non courants	18	14	4.10
Total passifs non courants	13 653	14 026	
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	150	164	4.7
Dettes fournisseurs	3 019	3 461	
Passifs d'impôt exigible	263	113	3.3
Autres passifs courants	1 311	1 556	4.11
Emprunts obligataires part courante	842	580	4.8
Dettes locatives courantes	107	99	4.8
Autres passifs financiers courants	406	956	4.8
Instruments dérivés courants	9	6	4.10
Total passifs courants	6 107	6 935	
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés	0	0	
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	36 012	37 676	

6.4 Variation des capitaux propres consolidés annuels

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture au 1 ^{er} juillet 2021	406	3 052	12 075	(320)	70	(314)	(140)	14 829	246	15 075
Impacts des évolutions normatives ⁽¹⁾	–	–	(17)	–	–	–	–	(17)	–	(17)
Situation d'ouverture retraitée au 01.07.2021	406	3 052	12 058	(320)	70	(314)	(140)	14 812	246	15 057
Résultat global de la période	–	–	1 996	52	(74)	814	–	2 789	60	2 849
Variation de capital	(6)	–	–	–	–	–	–	(6)	–	(6)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	–	–	40	–	–	–	–	40	–	40
(Acquisition)/cession de titres d'autocontrôle	–	–	(795)	–	–	–	(12)	(807)	–	(807)
Dividendes et acomptes attribués	–	–	(866)	–	–	–	–	(866)	(10)	(876)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	–	–	(12)	–	–	–	–	(12)	13	1
Autres mouvements	–	–	(5)	–	–	–	–	(5)	–	(5)
Situation de clôture au 30.06.2022	400	3 052	12 416	(268)	(4)	500	(152)	15 944	309	16 253

(1) Les retraitements de l'ouverture sont pour 8 millions d'euros liés à l'interprétation IFRIC sur IAS 19 et pour (25) millions d'euros liés à l'interprétation IFRIC sur IAS 38 après effet d'impôts.

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture au 01.07.2022	400	3 052	12 416	(268)	(4)	500	(152)	15 944	309	16 253
Résultat global de la période	–	–	2 262	(34)	(23)	(498)	–	1 709	(26)	1 683
Variation de capital	(4)	–	–	–	–	–	–	(4)	–	(4)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	–	–	44	–	–	–	–	44	–	44
(Acquisition)/cession de titres d'autocontrôle	–	–	(474)	–	–	–	(309)	(783)	–	(783)
Dividendes et acomptes attribués	–	–	(1 177)	–	–	–	–	(1 177)	(36)	(1 213)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	–	–	(15)	–	–	–	–	(15)	751	736
Autres mouvements	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)
Situation de clôture au 30.06.2023	396	3 052	13 055	(301)	(27)	3	(462)	15 717	998	16 715

6.5 Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023	Notes
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net part du Groupe	1 996	2 262	
Participations ne donnant pas le contrôle	35	21	
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes reçus	(5)	4	
(Produits)/charges financiers	260	327	
(Produits)/charges d'impôt	676	651	
Résultat des activités abandonnées	–	–	
Dotations aux amortissements d'immobilisations	381	417	
Variation nette des provisions	7	(74)	
Variation nette des pertes de valeur sur goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles	10	52	
Variation de juste valeur des dérivés commerciaux	2	(7)	
Variations de juste valeur des actifs biologiques et investissements	(4)	(80)	
Résultat des cessions d'actifs	(5)	(74)	
Charges liées aux plans de stock-options	40	44	
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	3 392	3 543	
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement	(252)	(568)	5.1
Intérêts financiers versés	(275)	(292)	
Intérêts financiers reçus	48	4	
Impôts versés/reçus	(619)	(654)	
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation	2 294	2 033	
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(506)	(702)	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	25	100	
Acquisitions d'immobilisations financières et d'activités	(735)	(1 159)	5.2
Cessions d'immobilisations financières et d'activités	12	30	5.2
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'investissement	(1 203)	(1 731)	
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes et acomptes versés	(826)	(1 072)	
Autres variations des capitaux propres	–	–	
Émissions ou souscriptions d'emprunts	1 564	1 702	5.3
Remboursements d'emprunts	(493)	(845)	5.3
Remboursements de dettes locatives	(115)	(116)	
(Acquisitions)/cessions de titres d'autocontrôle	(813)	(786)	
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations de financement	(683)	(1 117)	
Trésorerie des activités destinées à être cédées	–	–	
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (avant effet devises)	407	(815)	
Incidence des écarts de conversion	42	(103)	
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (après effet devises)	449	(918)	
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	2 078	2 527	
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 527	1 609	

6.6 Annexes aux comptes consolidés annuels

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES

NOTE 1. Principes comptables et faits marquants	209	NOTE 5 Notes sur le tableau des flux de trésorerie	242
Note 1.1 Principes et méthodes comptables	209		
Note 1.2 Faits marquants de l'exercice	211		
NOTE 2 Information sectorielle	213	NOTE 6 Informations complémentaires	243
		Note 6.1 Capitaux propres	243
NOTE 3 Notes relatives au compte de résultat	215	Note 6.2 Paiements fondés sur des actions	243
Note 3.1 Autres produits et charges opérationnels	215	Note 6.3 Engagements hors bilan	246
Note 3.2 Résultat financier	215	Note 6.4 Passifs éventuels	248
Note 3.3 Impôt sur les bénéfices	216	Note 6.5 Litiges	248
Note 3.4 Résultat par action	218	Note 6.6 Parties liées	250
Note 3.5 Charges par nature	218	Note 6.7 Événements post-clôture	250
		Note 6.8 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois	250
NOTE 4 Notes relatives au bilan	219	NOTE 7 Périmètre de consolidation	251
Note 4.1 Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i>	219	Note 7.1 Périmètre de consolidation	251
Note 4.2 Immobilisations corporelles	221	Note 7.2 Liste des principales sociétés consolidées	251
Note 4.3 Actifs financiers	222		
Note 4.4 Stocks et encours	224		
Note 4.5 Détail des créances clients et autres créances opérationnelles	225		
Note 4.6 Autres actifs courants	226		
Note 4.7 Provisions	226		
Note 4.8 Passifs financiers	232		
Note 4.9 Instruments financiers	237		
Note 4.10 Dérivés de taux, dérivés de change et dérivés de matières premières	239		
Note 4.11 Autres passifs courants	242		

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son Siège au 5, cours Paul Ricard à Paris VIII^e arrondissement et est cotée sur Euronext. Les comptes consolidés annuels reflètent la situation comptable de Pernod Ricard et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en millions d'euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe exerce ses activités dans la production et vente de vins et spiritueux.

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 30 août 2023, les comptes consolidés annuels au 30 juin 2023.

NOTE 1 Principes comptables et faits marquants

Note 1.1 Principes et méthodes comptables

1 Principes de préparation des comptes consolidés annuels et référentiel comptable

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au Règlement CE 1606/02, les comptes consolidés annuels du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 30 juin 2023 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 30 juin 2022. Le Groupe n'applique pas de norme ou interprétation par anticipation.

L'exercice de référence du Groupe est du 1^{er} juillet au 30 juin.

2 Évolution du référentiel comptable

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2022

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les amendements et interprétations entrés en vigueur sont notamment :

- Amendement IFRS 3 - Mise à jour des références au Cadre conceptuel ;
- Amendement IFRS 16 - Comptabilisation des produits générés avant la mise en service d'une immobilisation ;
- Amendement IAS 37 - Coûts à prendre en compte pour déterminer si le contrat est déficitaire
- Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) - processus annuel d'amélioration des normes.

L'application de ces amendements est sans effet significatif sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2023.

Le Groupe n'a pas anticipé de norme dont l'application n'est pas obligatoire pour lui en 2023.

Futures évolutions du référentiel comptable et de la réglementation

Les règles du Pilier 2 sur la comptabilisation d'un impôt minimum sur les bénéfices de 15 % pour les multinationales dans chaque juridiction où elles exercent des activités, ont été adoptées par l'UE et devraient s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2024. La directive européenne n'a pas été transposée en droit français à la date de publication des comptes et le groupe suit avec attention les dates de promulgation de ce texte dans les différentes juridictions ayant adopté la réforme fiscale de l'OCDE.

Des travaux sont en cours pour estimer les impacts ultérieurs de Pilier 2 dans les comptes du Groupe et aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes consolidés annuels 2023 au titre d'éventuels impôts complémentaires.

3 Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

4 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la Direction

Estimations

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Goodwill et immobilisations incorporelles

Comme indiqué en Note 4.1 – *Immobilisations incorporelles et goodwill*, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (les marques par exemple), le Groupe procède à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Ces calculs nécessitent d'utiliser des hypothèses sur les conditions de marché et sur les flux de trésorerie prévisionnels dont les évolutions peuvent conduire à des résultats différents de ceux estimés initialement.

Provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en Note 4.7 – *Provisions*, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. De plus, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni) font également l'objet de provisions. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 4.7 – *Provisions*.

Le calcul de ces engagements repose sur un certain nombre d'hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2023 et leurs modalités de détermination sont détaillées en Note 4.7 – *Provisions*. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe.

Impôts différés

Comme indiqué en Note 3.3 – *Impôt sur les bénéfices*, les actifs d'impôt différé comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Des analyses sont réalisées, permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables.

Provisions

Comme indiqué en Note 4.7 – *Provisions*, le Groupe est impliqué dans le cadre de ses activités courantes dans un certain nombre de litiges. Dans certains cas, les sommes demandées par les plaignants sont significatives et les procédures judiciaires peuvent prendre plusieurs années. Dans ce cadre, les provisions sont déterminées selon la meilleure estimation du Groupe du montant qui sera décaissé en fonction des informations disponibles – notamment de la part des conseils juridiques. Toute modification des hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la provision comptabilisée. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 4.7 – *Provisions*.

Jugements

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

Hyperinflation

Selon les dispositions de IAS 29, l'Argentine et la Turquie sont considérées comme des économies hyperinflationnistes.

Cependant, compte tenu de la contribution de l'activité exercée en Argentine et en Turquie dans les comptes du Groupe, l'impact de l'application de IAS 29 a été estimé non matériel et les retraitements correspondants n'ont pas été opérés dans ces deux pays.

5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} juillet 2009 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 30 juin 2009. Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} juillet 2009 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de juristes, de *due diligence* et les autres honoraires professionnels sont comptabilisés en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Chaque regroupement d'entreprises concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du *goodwill* partiel ou total. Les *goodwill* relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise. Les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

Enfin conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires dans la juste valeur des actifs et passifs acquis.

6 Méthodes de conversion

6.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société Mère.

6.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans un nombre très limité d'entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

6.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont généralement converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction. À chaque arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période, à l'exception des différences de change liées aux dettes affectées aux couvertures d'actifs nets en devises de filiales consolidées. Ces dernières sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écarts de conversion, jusqu'à la cession de l'investissement net. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans le résultat opérationnel de la période ; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat financier ou en capitaux propres.

6.4 Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écarts de conversion au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

7 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », dès lors qu'ils sont significatifs, les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les éléments du bilan relatifs aux activités destinées à être cédées ou abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat relatifs à ces activités destinées à être cédées ou abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le Groupe.

8 Prise en compte des risques climatiques

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a procédé à sa première analyse de scénarios climatiques pour trois catégories de risques identifiés, et ce conformément aux recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*). Ces risques concernent les pénuries de matières premières agricoles, le risque d'interruption des activités sur nos sites de production, et le renforcement de la législation sur les mécanismes de taxation carbone.

Les résultats de cette analyse indiquent à long terme que seuls certains terroirs et sites de production, principalement localisés en Inde et au Brésil, sont susceptibles d'être exposés à des épisodes climatiques extrêmes.

Concernant les impacts des tarifications carbone, Pernod Ricard estime qu'en atteignant son objectif SBT 2030 (*Science-Based Targets*), l'entreprise générerait des économies grâce à la réduction des coûts d'exploitation liée à la diminution des émissions de scopes 1 et 2. L'estimation des impacts directs et indirects tout au long de la chaîne de valeur de Pernod Ricard reste toujours en cours en raison de leur complexité. Cependant, bien qu'il soit encore difficile à prévoir, il n'est pas impossible que cette réduction des dépenses énergétiques ainsi que le plan d'adaptation au renforcement des tarifications carbone puissent entraîner un avantage financier à long terme par rapport à un scénario de statu quo sans mesure de décarbonation supplémentaire mise en œuvre.

Considérant les informations étudiées à date, le Groupe estime que les changements climatiques n'impactent pas à court terme les hypothèses prises pour l'établissement des états financiers compte tenu de la nature de ses activités et de son implantation géographique. La prise en compte de l'atténuation et de l'adaptation

du Groupe au changement climatique se traduit notamment dans sa stratégie « Good times from a Good Place » au travers de ses engagements en matière de « Net zero Carbon », d'approvisionnement en matières premières agricoles durables, d'empreinte sur ses terroirs et de circularité de ses emballages et objets promotionnels.

Par ailleurs :

- Pernod Ricard a pris en compte les effets futurs jugés les plus probables à moyen et long terme relatifs à ces enjeux climatiques, aux modes de consommation plus responsables et aux coûts destinés à mettre en œuvre la stratégie *Good times from a Good Place*, dans ses plans d'affaires pour l'élaboration de ses tests de dépréciation. L'exposition du groupe aux conséquences climatiques pourrait notamment se traduire par une évolution du prix des matières premières, de l'énergie et du transport.
- La mise en œuvre de cette stratégie ne remet pas en cause la durée d'utilisation de ses actifs corporels. En revanche, afin de répondre à sa feuille de route, le Groupe investit dans des actifs supplémentaires qui visent à réduire l'impact climatique de ses activités.
- Les engagements climatiques de Pernod Ricard en matière de réduction des gaz à effet de serre et de réduction de sa consommation d'eau se traduisent également dans sa stratégie de financement :
 - Depuis 2022, le Groupe a émis des emprunts obligataires *sustainability-linked* pour un montant total de 1,9 milliard d'euros. Les taux d'intérêt de ces financements sont liés à l'atteinte des objectifs de développement durable du Groupe.
 - Pernod Ricard a également signé ses premières lignes de crédit renouvelables liées au développement durable d'un montant total de 2,1 milliards d'euros, pour refinancer un emprunt arrivant à échéance en juin 2024.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice

1 Acquisitions et cessions d'activités

Renforcement du partenariat avec Sovereign Brands

Pernod Ricard a conclu en date du 30 novembre 2022 un accord renforçant son partenariat avec Sovereign Brands et conduisant à une prise de participation complémentaire d'environ 23 % à celle de 10 % qui était détenue depuis septembre 2021. Sovereign Brands est une entreprise familiale fondée par les frères Brett et Brian Berish, qui comptent parmi les créateurs de marques de spiritueux les plus créatifs et innovants.

Le Groupe possède un portefeuille unique de marques avant-gardistes dans leurs catégories respectives, présentes dans le monde entier et en particulier aux États-Unis, premier marché mondial des vins et spiritueux. Cette acquisition confère à Pernod Ricard une détention de 33 % de son capital et de ses droits de vote.

Dans le cadre de cet accord, le Groupe dispose également de diverses options d'achats, dont une première option exerçable sur une période actuellement ouverte de 6 ans, permettant à Pernod Ricard de porter sa détention à 50,1 % du capital et de prendre le contrôle de la société. En cas d'exercice de cette première option d'achat, les partenaires disposeraient d'une option de vente portant sur environ 10 % du capital, reflétée par ailleurs au sein des engagements hors bilan, en note 6.3 des annexes aux comptes consolidés.

L'analyse des modalités de mise en œuvre de la première option d'achat conduit Pernod Ricard à consolider Sovereign Brands par intégration globale à compter du 30 novembre 2022. Le Groupe dispose également d'options d'achats subséquentes lui permettant d'acquérir graduellement jusqu'à 100 % du capital de Sovereign Brands.

Par ailleurs, cette opération a abouti à la comptabilisation d'un résultat de cession sur la quote-part préalablement détenue de 10 %, reconnu en autres produits et charges opérationnels pour 68 millions d'euros, dont 24 millions d'euros relatifs au recyclage en compte de résultat des écarts de conversion reconnus en capitaux propres depuis le 1^{er} septembre 2021.

Acquisition de Código 1530, tequila Ultra Premium et Prestige

Pernod Ricard a conclu en date du 1^{er} décembre 2022 un accord d'acquisition de 50,1 % du capital et des droits de votes des sociétés composant le groupe Código, lui permettant de renforcer son portefeuille de spiritueux à base d'agaves. Ces sociétés sont contrôlées et consolidées par intégration globale.

Acquisition de Skrewball, whiskey américain super-premium aromatisé au beurre de cacahuète

Pernod Ricard a conclu en date du 30 avril 2023 un accord d'acquisition de 70 % du capital et 100 % des droits de votes de Skrewball LLC. Cette opération permet au Groupe d'élargir son portefeuille de marques emblématiques dans la catégorie en forte croissance des whiskeys aromatisés. La société Skrewball LLC est consolidée par intégration globale à compter du 30 avril 2023.

Actifs et passifs acquis dans le cadre de ces opérations

En millions d'euros	Sovereign Brands
Actif net acquis à 100 % *	1 065
Actifs nets revenant aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle **	717
Goodwill provisoire, en quote-part du Groupe	478
Juste-valeur de la contrepartie transférée et de la détention préalable	826
* Comprenant principalement des marques pour 879 millions d'euros, des actifs opérationnels et de la trésorerie.	
** Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés à leur quote-part dans la juste-valeur des actifs et passifs des entités concernées.	

En millions d'euros	Código
Actif net acquis à 100 % *	176
Actifs nets revenant aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle **	88
Goodwill provisoire, en quote-part du Groupe	147
Juste-valeur de la contrepartie transférée	236
* Comprenant principalement la marque pour 148 millions d'euros.	
** Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés à leur quote-part dans la juste-valeur des actifs et passifs des entités concernées.	

En millions d'euros	Skrewball
Actif net acquis à 100 % *	83
Actifs nets revenant aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle **	25
Goodwill provisoire, en quote-part du Groupe	160
Juste-valeur de la contrepartie transférée	218
* Comprenant principalement la marque pour 88 millions d'euros.	
** Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés à leur quote-part dans la juste-valeur des actifs et passifs de l'entité.	

2 Émissions et remboursements obligataires

Le 15 juillet 2022, Pernod Ricard SA a remboursé en totalité une obligation de 800 millions d'US dollars arrivée à échéance portant un coupon de 4,25 %. Pernod Ricard SA a procédé le 2 novembre 2022 à une émission obligataire sustainability-linked de 1 100 millions d'euros composées de deux tranches une à 6 ans pour 600 M€ et une à 10 ans pour 500 M€, portant respectivement intérêts au taux annuel fixe de 3,25 % et 3,75 %. Deux engagements environnementaux ont été indexés à cette obligation : la réduction du montant absolu d'émission de gaz à effet de serre du Groupe (Scopes 1 et 2) et la diminution de sa consommation d'eau par unité d'alcool produite dans les distilleries. Les conditions financières de cette obligation seront impactées par un ajustement du taux du coupon de 0,125 % en cas de non-atteinte de la cible sur l'un des deux critères sélectionnés à la date de première observation des objectifs, soit à la fin de l'année fiscale 2025 et de 0,25 % en cas de non-atteinte de la cible sur l'un des deux critères sélectionnés à la date de deuxième période d'observation des objectifs, soit à la fin de l'année fiscale 2030. Cet ajustement s'appliquera à compter du premier jour de la période d'intérêts qui suit la première et deuxième date d'observation jusqu'à la maturité de l'obligation.

Le 27 avril 2023, Pernod Ricard a signé une nouvelle ligne de crédit indexée sur des indicateurs de développement durable pour un montant de 2,1 milliards d'euros, venant refinancer par avance sa ligne de crédit existante de 2,5 milliards d'euros arrivant à maturité en juin 2024. La maturité initiale est de 5 ans, soit le 27 avril 2028 avec une clause d'extension de deux fois 1 an. Cette ligne de crédit lie ses conditions de financement à deux objectifs environnementaux, la réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre des sites de production du groupe Pernod Ricard (émissions dites de Scopes 1 et 2) et la diminution de la consommation d'eau par unité d'alcool produite dans ses distilleries.

3 Impact du conflit russo-ukrainien

Dans le contexte de guerre entre la Russie et l'Ukraine, Pernod Ricard a pris la décision fin avril 2023 de mettre un terme à toutes les exportations de ses marques internationales vers la Russie. L'arrêt de la distribution du portefeuille du Groupe en Russie est un processus qui prendra plusieurs mois à aboutir.

Pernod Ricard a adapté son organisation locale en cohérence avec cette décision, et l'impact total de cette réorganisation, principalement des indemnités de départ, a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels.

Les actifs résiduels détenus par le Groupe dans le pays ne sont pas significatifs et concernent principalement les stocks et les droits d'utilisation des actifs en location.

NOTE 2 Information sectorielle

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits finis et est comptabilisé dans le compte de résultat lors du transfert de contrôle des produits. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais, de certains coûts d'opérations commerciales et promotionnelles ainsi que des taxes relatives aux ventes, notamment les droits d'accises.

Coûts des opérations commerciales et promotionnelles

En application de la norme IFRS 15, certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, les frais publi-promotionnels, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

Droits et taxes

En application de la norme IFRS 15, certains droits d'importation, par exemple en Asie, sont classés en coût des ventes, car ils ne sont pas spécifiquement facturés aux clients (comme l'est par exemple la vignette Sécurité sociale en France).

Escomptes

En application de la norme IFRS 15, les escomptes de caisse accordés pour les règlements anticipés ne sont pas considérés comme des transactions financières mais constituent une déduction du chiffre d'affaires.

Marge brute après coûts logistiques, contribution après frais publi-promotionnels, résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

La marge brute après coûts logistiques correspond au chiffre d'affaires hors droits et taxes, diminué des coûts des ventes et des coûts logistiques. La contribution après frais publi-promotionnels inclut la marge brute après coûts logistiques et les frais publi-promotionnels. Le Groupe applique la recommandation de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2013-R03 notamment dans la définition du résultat opérationnel courant. Le résultat opérationnel courant correspond à la contribution après frais publi-promotionnels diminuée des frais commerciaux et généraux et est l'indicateur utilisé pour apprécier la performance opérationnelle du Groupe. Il exclut les autres produits et charges opérationnels tels que les coûts liés aux restructurations, les plus ou moins-values de cession, les dépréciations d'actifs corporels et incorporels ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal et peu fréquent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe. La nature de ces autres produits et charges opérationnels est détaillée en Note 3.1 – *Autres produits et charges opérationnels*.

Le Groupe est centré autour de l'activité de vente et production de vins et spiritueux, et est organisé en trois secteurs opérationnels qui sont les zones géographiques : Amérique, Europe et Asie/Reste du Monde.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels à partir du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant, défini comme la marge brute après coûts logistiques, diminuée des investissements publi-promotionnels et des frais de structure. Les secteurs présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie à la Direction Générale, notamment pour l'analyse de la performance.

Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

Au 30.06.2022 En millions d'euros	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Éléments du compte de résultat				
Produits sectoriels	4 565	7 049	5 204	16 818
<i>Dont produits intersegments</i>	<i>1 432</i>	<i>2 611</i>	<i>2 074</i>	<i>6 116</i>
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 133	4 438	3 130	10 701
Marge brute après coûts logistiques	2 059	2 496	1 918	6 473
Contribution après frais publi-promotionnels	1 491	1 862	1 422	4 775
Résultat opérationnel courant	1 014	1 220	790	3 024
Autres informations				
Investissements courants	76	159	382	616
Charges d'amortissements et de dépréciation	(39)	(114)	(237)	(391)

Au 30.06.2023 En millions d'euros	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Éléments du compte de résultat				
Produits sectoriels	4 076	6 371	9 297	19 744
<i>Dont produits intersegments</i>	595	1 179	5 832	7 606
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 481	5 191	3 465	12 137
Marge brute après coûts logistiques	2 220	2 969	2 057	7 246
Contribution après frais publi-promotionnels	1 534	2 229	1 544	5 307
Résultat opérationnel courant	965	1 516	867	3 348
Autres informations				
Investissements courants	185	163	486	834
Charges d'amortissements et de dépréciation	(73)	(104)	(289)	(467)

L'impact des droits d'utilisation sur les investissements courants et charges d'amortissements et de dépréciation se présente comme suit:

Au 30.06.2023 En millions d'euros	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Investissements courants	17	57	56	129
Charges d'amortissements et de dépréciation	(14)	(49)	(57)	(120)

Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023	Variation (en millions d'euros)	Variation (%)
Marques Stratégiques Internationales	6 780	7 694	914	13 %
Marques Stratégiques Locales	1 917	2 151	234	12 %
Vins stratégiques	485	478	(7)	(1 %)
Spécialités	598	755	157	26 %
Autres produits	921	1 059	138	15 %
TOTAL	10 701	12 137	1 436	13 %

NOTE 3 Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les pertes de valeurs d'actifs corporels et incorporels, les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins-values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal et peu fréquent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels	(10)	(35)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs et frais d'acquisition	(8)	125
Charges nettes de restructuration et de réorganisation	(23)	(163)
Litiges et risques	(17)	18
Autres produits et charges opérationnels non courants	(5)	(28)
Autres produits et charges opérationnels	(62)	(83)

Au 30 juin 2023, les autres produits et charges opérationnels se composent principalement de charges de restructurations pour (163) millions d'euros, et de produits et charges liés à l'activité M&A pour 125 millions d'euros, notamment des plus-values sur cession d'actifs corporels et des cessions de quotes-parts préalablement détenues en mise en équivalence (paragraphe 1 de la Note 1.2 – *Faits marquants de la période*).

Note 3.2 Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Charges de la dette financière nette	(236)	(267)
Charges financières sur dettes locatives	(12)	(12)
Produits d'intérêts de la dette financière nette	48	7
Coût de la dette financière nette	(200)	(272)
Commissions de structuration et de placement	(2)	(2)
Impact financier net des retraites et avantages assimilés	(11)	(11)
Autres produits et charges financiers courants, nets	(1)	(7)
Résultat financier courant	(215)	(291)
Résultat de change	(20)	(30)
Autres éléments financiers non courants	(24)	(5)
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	(260)	(327)

Au 30 juin 2023, le coût de la dette financière nette provient des charges financières relatives aux emprunts obligataires pour 204 millions d'euros, aux contrats de *factoring* et titrisation pour 31 millions d'euros, aux intérêts sur dettes locatives pour 12 millions d'euros et à d'autres frais pour 25 millions d'euros.

Coût moyen pondéré de la dette

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier du Groupe s'élève à 2,6 % sur l'exercice 2022/23 contre 2,3 % sur l'exercice 2021/22.

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est défini comme le coût de la dette financière nette augmenté des commissions de structuration et de placement rapporté à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net augmenté de l'encours moyen des programmes de *factoring* et titrisation.

Note 3.3 Impôt sur les bénéfiques

Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Impôt exigible	(580)	(624)
Impôt différé	(97)	(27)
TOTAL	(676)	(651)

Analyse du taux d'impôt effectif – Résultat net des activités poursuivies avant impôt

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Résultat opérationnel	2 963	3 265
Résultat financier	(260)	(326)
Base d'imposition	2 703	2 938
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France	(768)	(759)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	211	172
Impact fiscal lié aux variations de taux de change	(14)	17
Réestimation des impôts différés liée à des changements de taux	5	(1)
Incidence des reports déficitaires utilisés/non reconnus	(8)	31
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit/majoré	–	–
Impôts sur distributions	(35)	(40)
Autres impacts	(67)	(72)
Charge d'impôt effective	(676)	(651)
Taux effectif d'impôt	25 %	22 %

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les impôts différés relatifs aux droits d'utilisation et aux dettes locatives sont comptabilisés sur une base nette. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur recouvrabilité est probable compte tenu des projections de résultat fiscal réalisées par le Groupe à la clôture de chaque exercice. L'ensemble des hypothèses retenues, dont notamment la croissance du résultat opérationnel et du résultat financier compte tenu des taux d'intérêt, fait l'objet d'une actualisation par le Groupe en fin d'exercice sur la base des données déterminées par les Directions concernées.

Les impôts différés se décomposent ainsi par nature :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Marges en stocks	180	200
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	20	25
Provisions pour retraites	65	59
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	1 028	1 047
Provisions (hors provisions pour retraites) et autres	551	537
TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	1 844	1 870
Amortissements dérogatoires	190	202
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	2 734	2 739
Actifs de couverture sur retraites et autres	215	193
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	3 139	3 134

Les déficits fiscaux reportables (reconnus et non reconnus) représentent une économie potentielle d'impôts de 1 284 millions d'euros au 30 juin 2023 et 1 298 millions d'euros au 30 juin 2022. Les économies potentielles d'impôts au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022 sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

Au 30 juin 2022

<i>Années</i>	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables En millions d'euros	
	Déficits reconnus	Déficits non reconnus
2022	–	2
2023	–	4
2024	–	5
2025	1	2
2026 et suivantes	836	226
Sans date de péremption	191	31
TOTAL	1028	270

Au 30 juin 2023

<i>Années</i>	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables En millions d'euros	
	Déficits reconnus	Déficits non reconnus
2023	–	5
2024	–	3
2025	–	3
2026	1	4
2027 et suivantes	737	211
Sans date de péremption	309	12
TOTAL	1 047	237

Les passifs d'impôt exigible du Groupe se répartissent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30.06.2022	30.06.2023
Autres passifs d'impôt exigible	151	5
Positions fiscales incertaines	112	108
TOTAL PASSIF D'IMPÔT EXIGIBLE	263	113

Note 3.4 Résultat par action

Les résultats nets par action de base et après dilution sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré des éléments dilutifs.

Le calcul du résultat par action après dilution tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (tels que les options d'achat et de souscription d'actions, les emprunts convertibles, etc.) sur le nombre théorique d'actions. Lorsque les fonds sont recueillis à la date de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs, la méthode dite « du rachat d'actions » est utilisée pour déterminer le nombre théorique d'actions à prendre en compte. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat net est retraité du montant net d'impôt des frais financiers relatifs à ces instruments.

Numérateur (en millions d'euros)	30.06.2022	30.06.2023
Résultat net part du Groupe	1 996	2 262
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen d'actions en circulation	259 031 734	256 048 280
Effet dilutif des attributions d'actions de performance	544 063	701 248
Effet dilutif des stock-options et options de souscription	143 644	128 725
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	259 719 441	256 878 253
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action de base	7,71	8,84
Résultat net part du Groupe par action après dilution	7,69	8,81

Note 3.5 Charges par nature

Le résultat opérationnel inclut notamment les charges d'amortissement et de dépréciation ainsi que les charges de personnel suivantes :

En millions d'euros	30.06.2022	30.06.2023
Charges d'amortissement et de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles	(391)	(466)
Salaires et charges sociales	(1,374)	(1 565)
Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	(45)	(34)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(40)	(44)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(1,459)	(1 643)

NOTE 4 Notes relatives au bilan

Note 4.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. À l'exception des actifs à durée de vie indéfinie, elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en général jusqu'à cinq ans, et sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les charges d'amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

Dans le cadre des activités du Groupe, conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2022
	30.06.2021	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Goodwill	5 642	224	–	–	418	–	6 284
Marques	12 894	58	–	2	985	–	13 935
Autres immobilisations incorporelles	541	73	–	94	31	14	565
Valeurs brutes	19 076	354	–	95	1 434	15	20 784
Goodwill	(137)	–	–	–	(2)	–	(139)
Marques	(2 369)	–	(10)	(1)	(256)	–	(2 634)
Autres immobilisations incorporelles	(340)	–	(42)	(93)	(20)	(45)	(354)
Amortissements/dépréciations	(2 847)	–	(52)	(94)	(278)	(45)	(3 127)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	16 230	354	(52)	1	1 156	(30)	17 657

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2023
	30.06.2022	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Goodwill	6 284	827	–	–	(211)	(4)	6 896
Marques	13 935	1 125	–	–	(459)	(1)	14 600
Autres immobilisations incorporelles	565	48	–	(33)	(18)	9	572
Valeurs brutes	20 784	2 000	–	(33)	(688)	4	22 068
Goodwill	(139)	–	(12)	–	1	4	(146)
Marques	(2 634)	–	(21)	–	105	–	(2 550)
Autres immobilisations incorporelles	(354)	–	(63)	33	11	1	(372)
Amortissements/dépréciations	(3 127)	–	(96)	33	117	5	(3 068)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	17 657	2 000	(96)	–	(571)	9	19 000

Goodwill

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par zone géographique sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill sont principalement issus des acquisitions d'Allied Domecq en juillet 2005 et de Vin&Sprit en juillet 2008. La variation de la valeur des goodwill sur la période s'explique principalement par les acquisitions mentionnées en Note 1.2.1 – *Faits marquants de l'exercice – Acquisitions et cessions* ainsi que par les variations de change.

Marques

La valeur d'entrée des marques acquises est déterminée sur la base d'un calcul actuariel des profits futurs ou selon la méthode des redevances et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques acquises dans le cadre d'acquisition de sociétés étrangères sont libellées dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise.

Les principales marques valorisées au bilan sont : Absolut, Ballantine's, Beefeater, Bumbu, Chivas Regal, Kahlúa, Luc Belaire, Malibu et Martell, lesquelles ont été, pour l'essentiel, reconnues lors des acquisitions des sociétés Seagram, Allied Domecq et Vin&Sprit. La variation de la valeur brute des marques sur la période s'explique principalement par les acquisitions mentionnées en Note 1.2.1 – *Faits marquants de l'exercice – Acquisitions et cessions* ainsi que par les variations de change.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (*goodwill* et marques).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les UGT s'identifient aux actifs liés aux marques du Groupe et sont réparties selon les trois secteurs géographiques définis par le Groupe, sur la base des destinations des produits. Les tests de dépréciation des UGT sont réalisés au 3^e trimestre et font l'objet d'un suivi régulier jusqu'à la date de clôture afin de contrôler la pertinence des plans d'affaires et l'incidence des évolutions des données de marché sous-jacentes aux taux d'actualisation retenus.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 19 ans. Cette durée permet de refléter les caractéristiques des marques du Groupe et de leurs actifs de production qui ont une durée de vie élevée. Les flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont établis sur la base des budgets annuels et des plans pluri-annuels, extrapolés sur les années suivantes en faisant converger progressivement la croissance de la dernière année du Plan par marque et par

marché vers le taux de croissance à l'infini. Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses publi-promotionnelles sont déterminées par la Direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement à long terme des marchés concernés. La méthodologie de projection des cash flows intègre, au niveau du besoin en fonds de roulement et des investissements, une prise en compte des spécificités des alcools blancs et des alcools à maturation. Les évaluations de flux de trésorerie actualisés sont sensibles à ces hypothèses ainsi qu'aux modes de consommation et aux facteurs économiques.

La valeur de marché correspond au prix de cession, net des coûts de la vente, qui pourrait être obtenu lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché ou à des multiples de résultat observés lors de transactions récentes portant sur des actifs comparables. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux marques, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs détenus.

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation annuels sont les suivantes :

En millions d'euros	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill au 30.06.2023	Valeur nette comptable des marques au 30.06.2023	Valeur d'utilité		
				Taux d'actualisation 2022	Taux d'actualisation 2023	Taux de croissance à l'infini
Europe	Valeur d'utilité approchée	2 077	4 493	5,66 %	6,85 %	De - 1 % à + 2,5 %
Amérique	selon la méthode des flux	3 802	6 747	7,17 %	8,12 %	De - 1 % à + 2,5 %
Asie/Reste du Monde	de trésorerie actualisés	871	810	7,66 %	8,44 %	De - 1 % à + 2,5 %

Est détaillé ci-dessous le montant de l'éventuelle dépréciation additionnelle au 30 juin 2023 des actifs composant des UGT ou des *goodwill*, qui résulterait :

- d'une diminution de 50 points de base (pb) du taux de croissance de la contribution après frais publi-promotionnels ;
- d'une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt ;
- d'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation après impôt ; ou
- d'une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini sur la durée des plans pluriannuels.

En millions d'euros	Baisse de 50 pb du taux de croissance de la contribution après frais publi-promotionnels	Hausse de 50 pb du taux d'actualisation après impôt	Hausse de 100 pb du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 50 pb du taux de croissance à l'infini
	Europe	(4)	(8)	(48)
Amérique	-	-	(56)	-
Asie/Reste du Monde	-	-	(9)	-
TOTAL	(4)	(8)	(113)	(5)

Note 4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont détaillées par composant. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée. Cette durée d'utilité est revue régulièrement. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans
Pieds de vigne	25 à 33 ans

Les charges d'amortissements des immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel. Conformément aux amendements des normes IAS 41 et IAS 16, les pieds de vigne sont, depuis le 1^{er} juillet 2016, valorisés au coût d'acquisition et amortis sur leur durée d'utilité. Les produits agricoles (récoltes) restent comptabilisés selon IAS 41 à leur juste valeur diminuée des frais estimés de vente, dès lors qu'il est possible d'obtenir un référentiel de prix fiable, par exemple

en faisant référence à un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16.

Conformément à la norme IFRS 16 applicable à compter du 1^{er} juillet 2019, les droits d'utilisation sur contrats de location sont comptabilisés en immobilisation corporelle dans les catégories correspondant aux actifs sous-jacents, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette locative. Il s'agit essentiellement de bureaux occupés par le Groupe et présentés dans la catégorie Constructions. La valeur des droits d'utilisation est déterminée à partir du montant de la dette locative, ajustée du montant des loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux, des avantages reçus des bailleurs et, le cas échéant, des coûts de remise en état. Le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est amorti sur la durée du contrat. Les principes comptables relatifs à la détermination de la dette locative sont détaillés en Note 4.8 – *Passifs financiers*.

Les immobilisations corporelles, droits d'utilisation compris, sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable.

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2022	Dont droits d'utilisation
	30.06.2021	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements		
Terrains	405	96	–	5	8	(1)	503	62
Constructions	1 838	110	–	36	53	75	2 040	497
Installations techniques	2 264	99	–	66	80	131	2 509	48
Autres immobilisations corporelles	923	95	–	37	16	8	1 004	75
Immobilisations en cours	220	307	–	1	9	(234)	301	–
Avances et acomptes/ immobilisations corporelles	7	5	–	–	1	(4)	9	–
Valeurs brutes	5 658	711	–	146	167	(24)	6 366	682
Terrains	(48)	–	(10)	(1)	(2)	1	(59)	(21)
Constructions	(691)	(1)	(117)	(30)	(22)	(6)	(807)	(174)
Installations techniques	(1 317)	–	(141)	(61)	(44)	2	(1 439)	(22)
Immobilisations en cours	(425)	–	(70)	(29)	(8)	4	(469)	(41)
Amortissements/ dépréciations	(2 481)	(1)	(339)	(121)	(76)	1	(2 775)	(259)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 177	710	(339)	25	91	(23)	3 591	424

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2023	Dont droits d'utilisation
	30.06.2022	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements		
Terrains	503	23	–	(9)	(12)	19	524	60
Constructions	2 040	110	–	(42)	(45)	84	2 147	505
Installations techniques	2 509	119	–	(67)	(63)	68	2 566	39
Autres immobilisations corporelles	1 004	142	–	(41)	(12)	27	1 120	82
Immobilisations en cours	301	447	–	(1)	(10)	(260)	477	–
Avances et acomptes/ immobilisations corporelles	9	9	–	–	(1)	(5)	12	–
Valeurs brutes	6 366	850	–	(160)	(143)	(67)	6 845	686
Terrains	(59)	–	(9)	–	3	(7)	(72)	(18)
Constructions	(807)	(2)	(133)	31	21	(1)	(891)	(210)
Installations techniques	(1 439)	(5)	(148)	60	34	34	(1 464)	(18)
Immobilisations en cours	(469)	(1)	(80)	34	10	(10)	(516)	(43)
Amortissements/ dépréciations	(2 775)	(8)	(370)	125	68	16	(2 944)	(290)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 591	842	(370)	(35)	(75)	(51)	3 901	396

Note 4.3 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés principalement de participations du Groupe dans des sociétés non consolidées, de prêts, cautions et dépôts, de dépôts de garantie requis par la réglementation fiscale de certains pays et des actifs de régime dans le cadre des engagements de retraite (n'entrant pas dans le périmètre de IFRS 9).

Instruments de capitaux propres

Les titres non consolidés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Les résultats de juste valeur comme les résultats de cession sont enregistrés selon l'intention du management (i) dans le compte de résultat dans la rubrique des Produits financiers/ Charges financières – autres éléments financiers non courants ou (ii) en capitaux propres consolidés dans la rubrique des autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclés en résultat.

La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché financier est leur cours de Bourse. Pour les autres titres non consolidés, les critères de valorisation généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Prêts, cautions et dépôts

Les prêts, cautions et dépôts sont évalués au coût amorti.

En millions d'euros	30.06.2022		30.06.2023	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Actifs financiers nets				
Instruments de capitaux propres	–	345	–	432
Autres actifs financiers	–	247	–	237
Prêts, cautions et dépôts nets				
Prêts, cautions et dépôts	–	169	–	186
Total actifs financiers non courants nets	–	761	–	855
Instruments dérivés	32	4	15	5
ACTIFS FINANCIERS	32	766	15	860

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des actifs financiers, hors instruments dérivés :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2022
	30.06.2021	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Autres actifs financiers	294	–	–	–	3	(49)	247
Instruments de capitaux propres	293	113	–	3	20	(79)	345
Prêts, cautions et dépôts	107	57	–	7	10	3	171
Valeurs brutes	694	170	–	10	33	(125)	763
Provisions autres actifs financiers	(0)	–	–	–	–	–	(0)
Provisions sur instruments de capitaux propres	(7)	–	–	–	(0)	7	–
Provisions prêts, cautions et dépôts	(2)	–	(0)	(0)	(0)	–	(1)
Provisions	(9)	–	(0)	(0)	(0)	7	(1)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	685	170	(0)	9	33	(118)	761

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2023
	30.06.2022	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Autres actifs financiers	247	2	–	–	(2)	(7)	239
Instruments de capitaux propres	345	119	–	(2)	(16)	(15)	432
Prêts, cautions et dépôts	171	51	–	(40)	(1)	6	187
Valeurs brutes	763	173	–	(41)	(19)	(16)	859
Provisions autres actifs financiers	–	–	(3)	–	–	–	(3)
Provisions prêts, cautions et dépôts	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Provisions	(1)	–	(3)	–	–	–	(4)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	761	173	(3)	(42)	(19)	(16)	855

Les autres actifs financiers au 30 juin 2023 incluent 230 millions d'euros de plan en surplus lié aux engagements sociaux par rapport à 239 millions d'euros à fin juin 2022. Cette variation est principalement liée à l'évolution des hypothèses actuarielles sur la période (cf. Note 4.7 – Provisions).

Les instruments de capitaux propres au 30 juin 2023 se composent principalement des titres non consolidés détenus par le Groupe, et notamment ceux portés les activités Convivialité Ventures, la branche de capital-investissement du Groupe.

Note 4.4 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût (coût d'acquisition et coût de transformation, y compris les coûts indirects de production) ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la vente de ces stocks. La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés. Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement. Ces stocks sont classés en actif courant, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à un an, pour satisfaire au processus de vieillissement de certains vins et spiritueux.

La répartition des stocks et encours de production à la clôture est la suivante :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2022
	30.06.2021	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	177	41	–	11	–	228
Encours de biens	5 486	287	–	85	(6)	5 847
Stocks de marchandises	646	188	–	41	–	876
Produits finis	331	143	–	22	(2)	495
Valeurs brutes	6 641	659	–	158	(8)	7 446
Matières premières	(16)	–	(9)	(1)	–	(15)
Encours de biens	(29)	–	(5)	(1)	2	(24)
Stocks de marchandises	(23)	–	(14)	(3)	–	(24)
Produits finis	(17)	–	–	(1)	–	(14)
Dépréciations	(86)	–	(27)	(5)	2	(77)
STOCKS NETS	6 555	659	(27)	153	(6)	7 369

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2023
	30.06.2022	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	228	80	–	(10)	4	303
Encours de biens	5 847	623	–	(37)	4	6 437
Stocks de marchandises	876	87	–	(84)	11	890
Produits finis	495	79	–	(19)	(17)	538
Valeurs brutes	7 446	869	–	(150)	3	8 169
Matières premières	(15)	–	1	1	–	(13)
Encours de biens	(24)	–	5	–	–	(19)
Stocks de marchandises	(24)	–	(2)	2	1	(23)
Produits finis	(14)	–	3	1	–	(10)
Dépréciations	(77)	–	7	4	1	(65)
STOCKS NETS	7 369	869	7	(146)	4	8 104

Au 30 juin 2023, les encours de biens sont constitués à 82 % de stocks à vieillissement essentiellement destinés à la production de whisky et de cognac. Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

Note 4.5 Détail des créances clients et autres créances opérationnelles

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont détaillées au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 par échéance dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur nette comptable	Non échu	Échu selon les échéances suivantes				
			< 30 jours	De 31 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	> 360 jours
EN VALEUR NETTE							
Créances clients et autres créances opérationnelles au 30.06.2022	1 388	1 181	118	38	31	5	16
<i>Dont dépréciation</i>	<i>(127)</i>	<i>(25)</i>	<i>(3)</i>	<i>(19)</i>	<i>(9)</i>	<i>(8)</i>	<i>(63)</i>
Créances clients et autres créances opérationnelles au 30.06.2023	1 814	1 616	100	42	25	18	11
<i>Dont dépréciation</i>	<i>(106)</i>	<i>(27)</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(2)</i>	<i>(20)</i>	<i>(54)</i>

L'évolution de la dépréciation des créances clients et autres créances opérationnelles est la suivante :

En millions d'euros	2021/22	2022/23
Au 1^{er} juillet	104	127
Dotations de l'exercice	28	27
Reprises de l'exercice	(9)	(14)
Utilisations de l'exercice	(7)	(24)
Écart de change	11	(10)
AU 30 JUIN	127	106

Au 30 juin 2023, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances échues non dépréciées ; en particulier, les créances échues mais non dépréciées de plus de 12 mois n'ont pas révélé de risque de crédit complémentaire. Il n'existe pas de concentration de risques significative.

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe a poursuivi ses programmes de cession de créances sur diverses filiales ayant donné lieu à des encours de créances cédées de 749 millions d'euros au 30 juin 2023 et de 602 millions d'euros au 30 juin 2022. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférée, les créances ont été décomptabilisées.

Actifs décomptabilisés avec implication continue

En millions d'euros	Valeur comptable de l'implication continue					
	Coût amorti	Détenu jusqu'à l'échéance	Disponibles à la vente	Passifs financiers à la juste valeur	Juste valeur de l'implication continue	Exposition maximale
Implication continue						
Dépôt de garantie affacturage et titrisation	8	–	8	–	8	8

Note 4.6 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Avances et acomptes versés	51	42
Créances d'impôts et taxes, hors impôts sur les résultats	268	227
Charges constatées d'avance	83	122
Autres créances	34	44
TOTAL	435	435

Note 4.7 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimées et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements du Groupe. Les montants provisionnés sont évalués en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des obligations. Les provisions comprennent notamment :

- les provisions pour restructurations ;
- les provisions pour retraites et autres avantages assimilés ;
- les provisions pour litiges (fiscaux hors impôt sur les sociétés, juridiques, sociaux).

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par le département juridique de chaque filiale ou région ou par la Direction Juridique du Groupe et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice et inscrit en résultat en « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est significatif et résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date d'arrêté des comptes par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués, aux coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées, etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration. Les montants provisionnés, correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration, sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

1 Détail des soldes de clôture

La répartition des provisions pour risques et charges à la clôture est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Provisions non courantes		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	361	349
Autres provisions pour risques et charges non courantes	318	294
Provisions courantes		
Provisions pour restructuration	27	68
Autres provisions pour risques et charges courantes	123	96
TOTAL	829	807

2 Variations des provisions (hors provisions pour pensions et indemnités de retraites)

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice							30.06.2023
	30.06.2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Écarts de change	Autres mouvements	
Provisions pour restructuration	27	65	(13)	(6)	–	(6)	–	68
Autres provisions courantes	123	14	(10)	(19)	–	(8)	(4)	96
Autres provisions non courantes	318	40	(14)	(42)	5	(18)	5	294
TOTAL DES PROVISIONS	468	120	(37)	(66)	5	(32)	1	458

Certaines sociétés du Groupe sont engagées dans des litiges dans le cadre normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à un redressement. Les principaux litiges sont décrits en Note 6.5 – *Litiges*.

Au 30 juin 2023, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges ou risques dans lesquels il est impliqué s'élève à 390 millions d'euros, hors positions fiscales incertaines comptabilisées en passif d'impôt exigible. Le Groupe n'en fournit pas le détail (sauf exception), considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

La variation des « Autres provisions courantes et non courantes » sur l'exercice s'explique comme suit :

- les dotations proviennent notamment des procédures introduites contre la Société et ses filiales, dans le cadre de la marche normale de leurs affaires et de l'apparition de nouveaux risques, notamment fiscaux (hors impôt sur les sociétés) ;
- les reprises sont effectuées lors des paiements correspondants ou lorsque le risque est considéré comme éteint. Les reprises non utilisées concernent principalement la réévaluation ou la prescription de certains risques notamment fiscaux.

3 Provisions pour retraites

En accord avec les législations nationales, les engagements du Groupe se composent :

- d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme pendant l'emploi consentis aux employés.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est constatée au titre des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies, la méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour valoriser la valeur actualisée au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, des services passés. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie). Les hypothèses retenues en 2021/22 et 2022/23 et leurs modalités de détermination sont détaillées ci-dessous.

Une provision est comptabilisée au bilan au titre de la différence entre la dette actuarielle des engagements y afférents (passifs actuariels) et les actifs éventuellement dédiés à la couverture des régimes, évalués à leur juste valeur, et inclut les coûts des services passés et les pertes et gains actuariels.

Le coût des régimes à prestations définies est constitué de trois composantes, comptabilisées comme suit :

- le coût des services est comptabilisé en résultat opérationnel. Il comprend :
 - le coût des services rendus au cours de la période,
 - le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu,
 - les pertes et gains résultant des liquidations ;
- la composante financière, comptabilisée en résultat financier, est constituée de l'effet de désactualisation des engagements, net du rendement attendu des actifs de couverture évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements ;
- les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global, et sont constituées pour l'essentiel des écarts actuariels, à savoir la variation des engagements et des actifs de couverture due aux changements d'hypothèses et aux écarts d'expérience, ces derniers étant représentatifs de l'écart entre l'effet attendu de certaines hypothèses actuarielles appliquées aux évaluations antérieures et l'impact effectivement constaté. En fonction de la nature et des textes qui régissent les régimes dans certaines zones, si les actifs de couverture excèdent les engagements comptabilisés, les éventuels actifs générés peuvent être limités à la valeur actualisée des remboursements futurs et des diminutions de cotisations attendues.

Le Groupe accorde des avantages en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, de type couverture maladie et assurance-vie :

- en France, les engagements sont composés essentiellement de régimes pour départs à la retraite (non financés) et de retraites complémentaires (pour partie financées) ;
- aux États-Unis et au Canada, les engagements sont composés de plans de retraite garantis aux salariés (financés) ainsi que de régimes d'assurance médicale post-emploi (non financés) ;
- en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les engagements sont essentiellement liés aux plans de retraite accordés aux salariés.

Les régimes à prestations définies concernent essentiellement les filiales situées au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et dans le reste de l'Europe. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle sur la base d'hypothèses

variant selon les pays. Dans le cadre de ces régimes de retraite, les salariés perçoivent un capital ou une rente viagère au moment de leur départ en retraite. Ces montants sont fonction de l'ancienneté, du salaire de fin de carrière et du poste occupé par le salarié. Au 30 juin 2023, les engagements totalement ou partiellement financés représentent 3 378 millions d'euros, soit 95 % du montant total des engagements.

Certaines filiales, situées principalement en Amérique du Nord, accordent aussi à leurs salariés des couvertures maladie postérieures à l'emploi. Ces engagements ne sont pas préfinancés et sont évalués en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour les engagements de retraite des pays concernés.

Plusieurs filiales, principalement en Europe, offrent aussi à leurs salariés d'autres avantages à long terme. Ces engagements sont essentiellement des régimes de type médaille du travail.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de la provision entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 :

En millions d'euros	30.06.2022			30.06.2023		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
(Actif)/Passif net comptabilisé à l'ouverture	52	140	192	(13)	134	121
Impacts de l'interprétation IFRIC sur IAS 19	(11)	–	(11)	–	–	–
Charges sur l'exercice	48	6	55	36	5	42
(Gains)/pertes actuariels ⁽¹⁾	(47)	(16)	(63)	60	(20)	39
Cotisations de l'employeur	(48)	–	(48)	(59)	–	(59)
Prestations payées directement par l'employeur	(9)	(7)	(16)	(9)	(7)	(16)
Variation de périmètre	–	–	–	–	–	–
Écarts de change	3	10	13	(3)	(5)	(8)
(Actif)/Passif net comptabilisé à la clôture	(13)	134	121	12	107	119
Montant reconnu à l'actif	(239)	–	(239)	(230)	–	(230)
MONTANT DE LA PROVISION AU PASSIF	227	134	361	242	107	349

(1) Comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Les gains et pertes actuariels correspondent principalement à la mise à jour d'hypothèses actuarielles et de valeurs d'actifs de couverture. La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des engagements de retraite et avantages assimilés se détaille de la façon suivante :

Charge de l'exercice (en millions d'euros)	30.06.2022			30.06.2023		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Avantages accumulés durant l'exercice	41	4	45	30	3	34
Intérêts sur la provision	(1)	3	2	(3)	4	1
• dont intérêts sur l'engagement	104	3	107	152	4	156
• dont intérêts sur l'actif	(106)	–	(106)	(158)	–	(158)
• dont intérêts sur la limitation d'actifs	1	–	1	3	–	3
Frais/taxes/primes	9	–	9	9	–	9
Impact des modifications de régimes/réductions de droits futurs	–	–	–	–	–	–
Impact des liquidations d'engagements	–	–	–	–	–	–
Gains/pertes actuariels	–	(1)	(1)	–	(2)	(2)
Effet du plafond d'actif (incluant l'impact IFRIC 14)	–	–	–	–	–	–
CHARGE/(PRODUIT) NETTE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	48	6	55	36	5	42

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés est présentée ci-dessous :

Passif net comptabilisé au bilan (en millions d'euros)	30.06.2022			30.06.2023		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Variation de la valeur actuarielle des avantages accumulés						
Valeur actuarielle des avantages accumulés en début de période	5 318	140	5 458	4 130	134	4 264
Ajustements des avantages accumulés en début d'exercice – réforme IFRS IC	(11)	–	(11)	–	–	–
Avantages accumulés durant l'exercice	41	4	45	30	3	34
Coût financier (effet de l'actualisation)	104	3	107	152	4	156
Cotisations des employés	4	–	4	5	–	5
Prestations versées	(261)	(7)	(268)	(259)	(7)	(266)
Frais administratifs/primes/taxes	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)
Modifications de régimes/réductions de droits futurs	–	–	–	–	–	–
Liquidations d'engagements	–	–	–	–	–	–
(Gains)/pertes actuariels	(1 140)	(17)	(1 157)	(547)	(23)	(570)
Écarts de conversion	75	10	85	(45)	(5)	(50)
Variations de périmètre	1	–	1	2	–	2
Valeur actuarielle des avantages accumulés en fin d'exercice	4 130	134	4 264	3 467	106	3 574
Variation de la juste valeur des actifs de régime						
Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice	5 307	–	5 307	4 198	–	4 198
Produit d'intérêt sur les actifs de régime	106	–	106	158	–	158
Gains/(pertes) d'expérience sur les actifs de régime	(1 084)	–	(1 084)	(609)	–	(609)
Cotisations des employés	4	–	4	5	–	5
Cotisations de l'employeur	48	–	48	59	–	59
Prestations versées	(253)	–	(253)	(251)	–	(251)
Frais administratifs/primes/taxes	(9)	–	(9)	(9)	–	(9)
Modifications de régimes/réductions de droits futurs	–	–	–	–	–	–
Liquidations d'engagements	–	–	–	–	–	–
Écarts de conversion	77	–	77	(45)	–	(45)
Variations de périmètre	1	–	1	2	–	2
Juste valeur des actifs de régime en fin d'exercice	4 198	–	4 198	3 507	–	3 507
Valeur actuelle des avantages financés	4 034	–	4 034	3 378	–	3 378
Juste valeur des actifs de régime	4 198	–	4 198	3 507	–	3 507
Déficit/(surplus) des avantages financés	(164)	–	(164)	(129)	–	(129)
Valeur actuelle des avantages non financés	96	134	230	89	106	195
Effet de plafonnement des actifs de régime (incluant l'impact d'IFRIC 14)	56	–	56	52	–	52
(ACTIF)/PASSIF NET COMPTABILISÉ	(13)	134	121	12	106	118

30.06.2023	Valeurs actuarielles des avantages cumulés		Juste-valeur des actifs de régime		Limitation des actifs de couverture		Provision au passif		Montant reconnu à l'actif	
	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%
Royaume-Uni	2 583	72 %	2 730	78 %	–	0 %	63	18 %	(210)	91 %
États-Unis	314	9 %	237	7 %	–	0 %	76	22 %	–	0 %
Canada	211	6 %	250	7 %	52	100 %	33	9 %	(19)	8 %
Irlande	235	7 %	179	5 %	–	0 %	57	16 %	(1)	0 %
France	82	2 %	15	0 %	–	0 %	68	19 %	–	0 %
Autres pays	149	4 %	96	3 %	–	0 %	52	15 %	(1)	0 %
TOTAL	3 574	100 %	3 507	100 %	52	100 %	349	100 %	(231)	100 %

Les actifs des fonds de pension sont répartis selon les différentes classes d'actifs (obligations, actions, etc.) de la manière suivante :

Composition des actifs de régime	30.06.2022		30.06.2023	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux
Actions	11 %	N/A	10 %	N/A
Obligations	10 %	N/A	9 %	N/A
Autres placements monétaires	1 %	N/A	10 %	N/A
Actifs immobiliers	3 %	N/A	3 %	N/A
Autres	76 %	N/A	68 %	N/A
TOTAL	100 %	N/A	100 %	N/A

N/A : Non applicable.

Au 30 juin 2023, les actifs de nature « Autres » incluent notamment la valeur de la police d'assurance souscrite avec Rothesay Life couvrant les engagements assurés dans le cadre de l'opération de *buy-in* réalisée lors de l'exercice 2019/20.

Les cotisations qui seront versées par le Groupe sur l'exercice 2022/23 au titre des avantages préfinancés sont estimées à 54 millions d'euros.

Les prestations à verser au titre des régimes à prestations définies au cours des dix prochaines années se décomposent ainsi :

Prestations à verser dans les 10 prochaines années En millions d'euros	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
2024	241	7
2025	254	7
2026	261	7
2027	273	7
2028	275	8
2029/33	1 478	37

Les modifications d'hypothèses d'âge de départ en retraite en France suite à la réforme 2023 ont un impact très limité.

Au 30 juin 2022 et 30 juin 2023, les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles des engagements	30.06.2022		30.06.2023	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	3,85 %	3,56 %	5,16 %	5,50 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,40 %	N/A	3,43 %	N/A
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,18 %	3,57 %	3,34 %	3,90 %
Taux de progression des dépenses de santé				
• Taux initial	N/A	5,13 %	N/A	6,14 %
• Taux ultime	N/A	4,12 %	N/A	4,81 %

N/A : Non applicable.

Hypothèses actuarielles de la charge de l'exercice	30.06.2022		30.06.2023	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	1,97 %	2,46 %	3,85 %	3,56 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,33 %	N/A	3,40 %	N/A
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,89 %	3,26 %	3,18 %	3,57 %
Taux de progression des dépenses de santé				
• Taux initial	N/A	5,18 %	N/A	5,13 %
• Taux ultime	N/A	4,00 %	N/A	4,12 %

N/A : Non applicable.

Hypothèses actuarielles au 30.06.2023 (engagements de retraite et autres) Par zone	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Pays de la zone Euro	Autres pays hors zone Euro
Taux d'actualisation	5,36 %	4,88 %	5,01 %	3,63 %	6,35 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,56 %	N/A	N/A	2,45 %	2,19 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,56 %	2,98 %	3,00 %	3,55 %	7,08 %
Taux de progression des dépenses de santé					
• Taux initial	12,00 %	5,50 %	4,51 %	3,98 %	N/A
• Taux ultime	5,40 %	4,00 %	3,56 %	3,98 %	N/A

N/A : Non applicable.

Pour la zone Euro, le taux d'actualisation utilisé selon la durée des engagements est de :

- taux court terme (3-5 ans) : 3,50 % ;
- taux moyen terme (5-10 ans) : 3,50 % ;
- taux long terme (plus de dix ans) : 3,60 %.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie (si disponibles) ou d'État ayant une maturité compatible avec la durée estimée des engagements.

Le taux de rendement attendu des actifs correspond au taux d'actualisation, en accord avec la norme IAS 19.

La sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Engagements au 30.06.2023	3 467	106	3 573
Engagements au 30.06.2023 avec une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation	3 668	112	3 780
Engagements au 30.06.2023 avec une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	3 285	101	3 386

Les effets d'une variation des taux d'augmentation des frais médicaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Au titre des avantages médicaux postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Effet de la variation		
	Avec taux actuel	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Sur la valeur actuelle des avantages cumulés au 30.06.2023	81	8	(6)
Sur la charge de l'exercice 2022/23	5	-	-

Les écarts d'expérience sur les engagements et les actifs de couverture sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2023	
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des engagements	65	(6)
Pourcentage par rapport aux engagements	1,9 %	-5,6 %
Montants des pertes ou (gains) d'hypothèses financières des engagements	(528)	(16)
Pourcentage par rapport aux engagements	-15,2 %	-15,2 %
Montants des pertes ou (gains) d'hypothèses démographiques des engagements	(84)	(1)
Pourcentage par rapport aux engagements	-2,4 %	-0,6 %
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des actifs de couverture	609	-
Pourcentage par rapport aux actifs de couverture	17,4 %	0,0 %
Montants des pertes ou (gains) d'expérience sur la limitation d'actifs	(3)	-
Pourcentage par rapport aux actifs de couverture	-0,1 %	0,0 %
Duration moyenne (année)	11,30	10,75

Note 4.8 Passifs financiers

La norme IFRS 9 portant sur les instruments financiers a remplacé la norme IAS 39 à compter du 1^{er} juillet 2018. La norme IAS 32 est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2004. La norme IFRS 7 est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2007. Son amendement approuvé par l'Union européenne le 22 novembre 2011 est appliqué à compter du 1^{er} juillet 2011.

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties. Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif du bilan et figurant dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque, de la caisse, des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et des Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, d'une durée inférieure à trois mois. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

IFRS 16 – Contrats de location

Le Groupe détermine si un contrat est un contrat de location ou contient un contrat de location lorsqu'il confère, à la date d'entrée en vigueur du contrat, le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

La dette locative est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs relatifs aux contrats. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays, et sont estimés dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles. Ils tiennent compte de la durée des contrats. Les paiements au titre des contrats de location peuvent notamment inclure des paiements fixes ou variables qui dépendent d'un taux ou indice connu au début du contrat.

La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond à la durée non résiliable du contrat, sauf s'il est raisonnablement certain que le Groupe exercera une option de renouvellement au-delà de cette période. La probabilité d'exercice d'une option est déterminée contrat par contrat en tenant compte des intentions du Management. Cette dette est ensuite calculée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contrats de location sont comptabilisés dans le bilan, dès la date de commencement du contrat. Ils sont présentés en « dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « immobilisations corporelles » selon la nature de l'actif sous-jacent (cf. Note 4.1 – *Immobilisations corporelles*). Les dettes locatives sont réparties en part courante et non courante sur la base des paiements futurs attendus.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées selon l'utilisation de l'actif sous-jacent et les charges d'intérêt sont présentées dans le résultat financier.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les remboursements de dette locative sont présentés sous la rubrique « remboursements d'emprunts locatifs » au sein des flux de financement, et les paiements d'intérêts sont présentés dans la rubrique « intérêts financiers versés » au sein des flux d'exploitation.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 16 aux contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire à neuf ou de courte durée. Ces contrats sont comptabilisés directement en charges.

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des dettes locatives et des instruments dérivés en couverture de juste valeur et en couverture d'actifs nets en devises (couverture d'investissements nets et assimilés), diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

1 Analyse de l'endettement financier net par nature et maturité

En millions d'euros	30.06.2022			30.06.2023		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	842	9 238	10 079	580	9 678	10 258
Crédit syndiqué	–	–	–	–	–	–
Titres négociables à court terme	180	–	180	801	–	801
Autres emprunts et dettes financières	226	179	405	155	173	328
Autres passifs financiers	406	179	585	956	173	1 129
Endettement financier brut	1 248	9 417	10 664	1 536	9 851	11 387
Instruments dérivés actifs en couverture de juste valeur	(5)	–	(5)	–	–	–
Instruments dérivés passifs en couverture de juste valeur	–	9	9	–	14	14
Instruments dérivés en couverture de juste valeur	(5)	9	3	–	14	14
Instruments dérivés actifs en couverture d'investissement net	–	–	–	–	(3)	(3)
Instruments dérivés passifs en couverture d'investissement net	–	9	9	–	–	–
Instruments dérivés en couverture d'investissement net	–	9	9	–	(3)	(3)
Endettement financier après couvertures	1 242	9 435	10 677	1 536	9 862	11 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 527)	–	(2 527)	(1 609)	–	(1 609)
Endettement financier net hors dette locative	(1 284)	9 435	8 150	(73)	9 862	9 789
Dettes locatives	107	400	507	99	384	484
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 177)	9 835	8 657	26	10 246	10 273

L'analyse de l'évolution de l'endettement financier net en fonction des variations *cash* et non-*cash* est décrite ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2022	Variations des flux de trésorerie	Variations des flux sans impact sur la trésorerie			30.06.2023
		Flux totaux de trésorerie	Effet de change	Variation de la juste valeur	Autres	
Emprunts obligataires	10 079	303	(119)	(5)	–	10 258
Crédit syndiqué	–	–	–	–	–	–
Titre négociables à court terme	180	621	–	–	–	801
Autres emprunts et dettes financières	404	(66)	(10)	–	–	328
Endettement financier brut	10 664	858	(129)	(5)	–	11 387
Instruments dérivés actifs en couverture de juste valeur	(5)	–	–	5	–	–
Instruments dérivés passifs en couverture de juste valeur	9	–	–	5	–	14
Instruments dérivés en couverture de juste valeur	4	–	–	10	–	14
Instruments dérivés actifs en couverture économique d'investissement net	–	–	(3)	–	–	(3)
Instruments dérivés passifs en couverture économique d'investissement net	9	–	(9)	–	–	–
Instruments dérivés passifs en couverture économique d'investissement net	9	–	(12)	–	–	(3)
Endettement financier après couvertures	10 677	858	(141)	5	–	11 398
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(2 527)	1 028	(110)	–	–	(1 609)
Endettement financier net hors dette locative	8 150	1 886	(251)	5	–	9 789
Dettes locatives	507	(116)	(20)	–	113	484
ENDETTEMENT FINANCIER NET	8 657	1 770	(271)	5	113	10 273

2 Répartition de l'endettement hors dettes locatives par devise avant et après prise en compte des instruments de couverture de change au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023

30.06.2022 En millions d'euros	Endettement financier brut	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dette après couverture	% dette nette après couverture
EUR	6 297	410	6 708	(1 627)	5 081	63 %	62 %
USD	4 236	(96)	4 140	(128)	4 013	39 %	49 %
GBP	43	32	75	(46)	29	1 %	0 %
SEK	1	(64)	(63)	(55)	(118)	- 1 %	- 1 %
Autres devises	86	(268)	(182)	(671)	(854)	- 2 %	- 10 %
ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE	10 664	13	10 677	(2 527)	8 150	100 %	100 %

30.06.2023 En millions d'euros	Endettement financier brut	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dette après couverture	% dette nette après couverture
EUR	8 094	563	8 657	(517)	8 140	76%	83%
USD	3 261	(112)	3 149	(190)	2 959	28%	30%
GBP	–	(55)	(55)	(125)	(180)	0%	-2%
SEK	1	(101)	(100)	(42)	(141)	-1%	-1%
Autres devises	31	(284)	(253)	(736)	(988)	-2%	-10%
ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE	11 387	11	11 398	(1 609)	9 789	100%	100%

3 Répartition de la dette hors dettes locatives à taux fixe/taux variable avant et après prise en compte des instruments de couverture de taux au 30 juin 2022 et 30 juin 2023

En millions d'euros	30.06.2022				30.06.2023			
	Dettes avant couverture		Dettes après couverture		Dettes avant couverture		Dettes après couverture	
Dettes fixes	10 398	97 %	9 628	90 %	10 565	93 %	10 380	91 %
Dettes variables encadrées	–	– %	–	– %	–	– %	–	– %
Dettes variables	278	3 %	1 049	10 %	834	7 %	1 018	9 %
ENDETTEMENT FINANCIER APRÈS COUVERTURE PAR NATURE DE TAUX	10 677	100 %	10 677	100 %	11 398	100 %	11 398	100 %

Au 30 juin 2023 avant toute couverture, 93 % de la dette brute du Groupe est à taux fixe et 7 % à taux variable. Après couverture, la part à taux variable est de 9 %.

4 Échéancier des passifs financiers au 30 juin 2023

Le tableau ci-dessous présente les échéances de flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux passifs financiers. Les flux d'intérêts variables ont été estimés avec des taux figés au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023.

30.06.2022 En millions d'euros	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Nominal	(10 664)	(10 664)	(1 140)	(49)	(532)	(1 693)	(1 200)	(33)	(6 018)
Intérêts	–	(1 926)	(87)	(97)	(168)	(168)	(143)	(115)	(1 149)
Endettement financier brut	(10 664)	(12 590)	(1 226)	(146)	(700)	(1 860)	(1 342)	(148)	(7 167)
Dettes locatives	(507)	(565)	(46)	(71)	(86)	(71)	(60)	(47)	(186)
Cross currency swaps	(9)	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux à payer	–	(513)	–	(11)	(11)	(492)	–	–	–
Flux à recevoir	–	476	–	5	5	465	–	–	–
Dérivés passifs	(18)	(10)	(8)	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés passifs	(27)	(47)	(8)	(6)	(6)	(27)	–	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(11 198)	(13 202)	(1 280)	(222)	(791)	(1 958)	(1 402)	(195)	(7 353)

30.06.2023 En millions d'euros	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Nominal	(11 387)	(11 321)	(1 398)	(97)	(1 675)	(1 176)	(29)	(1 077)	(5 869)
Intérêts	–	(1 984)	(107)	(95)	(202)	(177)	(150)	(150)	(1 105)
Endettement financier brut	(11 387)	(13 305)	(1 504)	(192)	(1 877)	(1 353)	(179)	(1 226)	(6 973)
Dettes locatives	(484)	534	42	66	80	66	55	44	182
Cross currency swaps	3	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux à payer	–	(480)	–	(10)	(470)	–	–	–	–
Flux à recevoir	–	470	–	5	465	–	–	–	–
Dérivés passifs	(23)	(30)	(9)	(4)	(7)	(7)	–	–	–
Instruments dérivés passifs	(20)	(40)	(9)	(9)	(12)	(7)	–	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(11 891)	(12 811)	(1 471)	(135)	(1 809)	(1 294)	(124)	(1 182)	(6 792)

5 Lignes de crédit

Au 30 juin 2023, les lignes de crédit sont principalement composées du crédit syndiqué multidevise de 2 100 millions d'euros, d'une ligne bilatérale de 500 millions d'euros et d'un crédit Champagne de 260 millions d'euros. Ces lignes de crédit ne font pas l'objet de tirages.

6 Emprunts obligataires

Montant nominal	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance	Valeur au bilan au 30.06.2023 En millions d'euros
500 MEUR	0,00 %	24.10.2019	24.10.2023	500
650 MEUR	2,13 %	29.09.2014	27.09.2024	660
250 MEUR	1,13 %	27.04.2020	07.04.2025	252
750 MEUR	1,13 %	01.04.2020	07.04.2025	749
600 MEUR	1,50 %	17.05.2016	18.05.2026	600
600 MUSD	3,25 %	08.06.2016	08.06.2026	537
500 MEUR	0,50 %	24.10.2019	24.10.2027	500
600 MUSD	1,25 %	01.10.2020	01.04.2028	551
750 MEUR	1,38%*	07.04.2022	07.04.2029	742
500 MEUR	0,13 %	04.10.2021	04.10.2029	492
250 MEUR	1,75 %	27.04.2020	08.04.2030	261
750 MEUR	1,75 %	01.04.2020	08.04.2030	748
900 MUSD	1,63 %	01.10.2020	01.04.2031	823
500 MEUR	0,88 %	24.10.2019	24.10.2031	497
850 MUSD	5,50 %	12.01.2012	15.01.2042	790
500 MUSD	2,75 %	01.10.2020	01.10.2050	448
500 MEUR	3,75 %	02.11.2022	02.11.2032	503
600 MEUR	3,25 %	02.11.2022	02.11.2028	604
Total emprunts obligataires				10 258

* Sous condition de l'atteinte des indicateurs clés de performance auxquels cette obligation est liée.

7 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation.

Les montants compensés au bilan ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention de régler le montant net. Les actifs et passifs compensés proviennent du cash pooling multidevise mis en place au sein du Groupe.

Au 30.06.2022 En millions d'euros	Montants bruts des actifs et passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 770	(243)	2 527	–	–	–
PASSIF						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	648	(243)	405	–	–	–

Au 30.06.2023 En millions d'euros	Montants bruts des actifs et passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 882	(273)	1 609	–	–	–
PASSIF						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	601	(273)	328	–	–	–

Note 4.9 Instruments financiers

1 Juste valeur des instruments financiers

En millions d'euros	Ventilation par classification comptable					30.06.2022	
	Niveau d'évaluation	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
ACTIF							
Instruments de capitaux propres	Niveau 1 et 3	–	345	–	–	345	345
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participations		–	–	170	–	170	170
Créances clients et autres créances opérationnelles		–	–	1 388	–	1 388	1 388
Autres actifs courants		–	–	435	–	435	435
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	21	15	–	–	37	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	2 527	–	–	–	2 527	2 527
PASSIF							
Emprunts obligataires		–	–	–	10 079	10 079	9 291
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		–	–	–	585	585	585
Dettes locatives		–	–	–	507	507	507
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	18	9	–	–	27	27

En millions d'euros	Ventilation par classification comptable					30.06.2023	
	Niveau d'évaluation	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
ACTIF							
Instruments de capitaux propres	Niveau 1&3	–	432	–	–	432	432
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participations		–	–	186	–	186	186
Créances clients et autres créances opérationnelles		–	–	1 814	–	1 814	1 814
Autres actifs courants		–	–	435	–	435	435
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	13	7	–	–	20	20
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Niveau 1	1 609	–	–	–	1 609	1 609
PASSIF							
Emprunts obligataires		–	–	–	10 258	10 258	9 308
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		–	–	–	1 129	1 129	1 129
Dettes locatives		–	–	–	484	484	484
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	18	2	–	–	20	20

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- dette : la juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base des taux de marché à la clôture corrigés du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable ;
- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur en utilisant le cours de cotation ;
- autres passifs financiers à long terme : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt à un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe fixé à la date de clôture ;
- instruments dérivés : la valeur de marché des instruments présents dans les livres à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant des modèles de valorisation courants.

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme révisée IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

En application de la norme IFRS 13, les dérivés ont été valorisés en prenant en compte le calcul de la *credit valuation adjustment* (CVA) et de la *debt valuation adjustment* (DVA). L'évaluation est basée sur les données historiques (rating de nos banques contreparties et probabilité de défaut). Au 30 juin 2023, l'impact est non significatif.

2 Gestion des risques

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction des Financements et de la Trésorerie. Rattachée à la Direction Financière du Groupe, elle supervise l'ensemble des expositions financières et traite ou valide toutes les opérations de financement, placement et couverture, dans le cadre d'un programme accepté par la Direction Générale.

Tous les instruments financiers utilisés couvrent des transactions existantes, prévisionnelles ou des investissements. Ils sont contractés avec un nombre limité de contreparties disposant d'une notation de premier rang.

Gestion du risque de liquidité

Au 30 juin 2023, la trésorerie du Groupe s'élève à 1 609 millions d'euros (comparée à 2 527 millions d'euros au 30 juin 2022) auxquels s'ajoute un montant de 2 860 millions d'euros de lignes de crédit bancaire renouvelable à moyen terme confirmées et non utilisées. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (emprunts bancaires et obligataires), des financements court terme (titres négociables à court terme et découverts bancaires), ainsi que les programmes d'affacturage et de titrisation, permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité. Le Groupe a par ailleurs mis en place en mai 2020 un Programme EMTN (*Euro Medium Term Note*) de 7 milliards d'euros, mis à jour le 11 octobre 2021 puis le 24 octobre 2022. L'endettement financier court terme du Groupe après couvertures s'élève à 1 536 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 1 242 millions d'euros au 30 juin 2022).

Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique incertain, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Les notations de crédit à long et court termes sollicitées par Pernod Ricard auprès des agences de notation sont respectivement Baa1/P2 chez Moody's et BBB+/A2 chez Standard & Poor's.

Les documentations de crédit bancaire et obligataire prévoient des engagements qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements.

Par ailleurs, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et/ou de leur valeur.

Le système de contrôle des changes en place dans certains pays limite les capacités d'utilisation du cash par le Groupe (impossibilité de placement auprès du Groupe) et, dans certains cas, retarde les possibilités de paiement de dividendes (nécessité d'une autorisation administrative notamment à Cuba). Au 30 juin 2023, le montant de la trésorerie à disponibilité ralentie s'élève à 201 millions d'euros dont 199 millions d'euros s'agissant de Cuba.

Les clauses particulières des contrats de financement ainsi que l'échéancier des passifs financiers sont respectivement présentés dans la partie « Contrats importants » du rapport de gestion et dans la Note 4.8 – *Passifs financiers* de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion du risque de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euro, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit via la mise en place d'une partie de la dette libellée en dollar américain reflétant l'importance des cash flows générés en dollar ou devises liées.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et le montant des frais financiers publiés dans les comptes consolidés en euro et détériorer le résultat du Groupe.

En matière de risque de change opérationnel, le Groupe est confronté, de par son exposition internationale, à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement (risque comptable de transaction).

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors Groupe, certaines ou hautement probables.

Par ailleurs, le Groupe peut mettre en place des couvertures fermes ou optionnelles visant à réduire l'impact de la variation des changes sur ses activités opérationnelles dans certaines Sociétés de Marques réalisant des achats importants dans une devise autre que l'euro, notamment l'USD, le GBP et le SEK ou afin de sécuriser la remontée des dividendes.

Gestion des risques de taux

Au 30 juin 2023, la dette du groupe Pernod Ricard est composée de dettes à taux variables (essentiellement des titres négociables à court terme et autres crédits bancaires) et de dettes à taux fixes (essentiellement des dettes obligataires) auxquelles il convient de rajouter un portefeuille de couverture comprenant des *swaps* en dollar américain.

Le Groupe ne peut garantir ni que ces couvertures s'avéreront suffisantes ni qu'il sera en mesure de les maintenir à des conditions acceptables.

Échéancier de la dette et des couvertures à taux variable EUR (valeur notionnelle en millions d'euros)

Au 30.06.2023 En millions d'euros	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	515	–	–	515
Total passifs à taux variable	(809)	4	–	(805)
Position nette variable avant couverture	(294)	4	–	(290)
Instruments financiers dérivés	(567)	3	–	(563)
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE	(861)	7	–	(853)

Échéancier de la dette et des couvertures à taux variable USD (valeur notionnelle en millions de dollars)

Au 30.06.2023 En millions de dollars	< 1 an	>1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	190	–	–	190
Total passifs à taux variable	–	6	–	6
Position nette variable avant couverture	190	6	–	196
Instruments financiers dérivés	127	(205)	–	(79)
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE	317	(199)	–	118

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impact sur le compte de résultat)

Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt (USD et EUR) conduirait à une augmentation ou une diminution de 6 millions d'euros du coût de la dette financière nette.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impact sur les capitaux propres)

Une variation relative de plus ou moins 50 points de base des taux d'intérêt (USD et EUR) ne générerait pas de gain ou de perte sur les capitaux propres.

Analyse de sensibilité des instruments financiers en couverture des risques sur les matières premières agricoles (impact sur les capitaux propres)

Au 30 juin 2023, la sensibilité du portefeuille est non significative.

Risque de contrepartie sur opérations financières

Le Groupe pourrait être exposé sur des placements de trésorerie, des valeurs d'instruments de couverture ou la disponibilité de financements confirmés non tirés en cas de défaillance d'une contrepartie. Afin de limiter cette exposition, le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de plusieurs critères, dont les notations d'agences et selon les échéances des transactions.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que cette sélection rigoureuse est suffisante pour protéger le Groupe contre ce type de risque, en particulier dans l'environnement économique actuel.

Note 4.10 Dérivés de taux, dérivés de change et dérivés de matières premières

En application de la norme IFRS 9 révisée « Instruments financiers », tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché ou de cotations externes d'établissements financiers.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert, pour le risque couvert, sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie « efficace » du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat.

En revanche, la variation de valeur de la partie « inefficace » du dérivé est enregistrée directement en résultat. Si l'instrument dérivé est désigné comme une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère, la variation de valeur de la partie « efficace » de l'instrument dérivé est enregistrée dans les capitaux propres et la variation de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat.

Instruments de couverture (par catégorie de risques et nature de couverture)

Type de couverture au 30.06.2022 En millions d'euros	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats				Juste valeur		
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif	
Couverture de juste valeur							5	9
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	578	193	–	770	5	9	
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture en investissement net							–	9
Couverture de risque de change	<i>FX Forward</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	–	460	–	460	–	9	
Instruments dérivés inclus dans le calcul de l'endettement net							5	18
Couverture de flux de trésorerie							15	–
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward & FX Options</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture de risque de matières premières	<i>Swaps</i>	12	–	–	12	15	–	
Hors comptabilité de couverture							16	9
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward</i>	1 625	–	–	1 625	16	9	
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	–	–	–	–	–	–	
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS							37	27
Total non courant							4	18
Total courant							32	9

Type de couverture au 30.06.2023 En millions d'euros	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats				Juste valeur		
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif	
Couverture de juste valeur							–	14
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	–	184	–	184	–	14	
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture en investissement net							3	–
Couverture de risque de change	<i>FX Forward</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	–	460	–	460	3	–	
Instruments dérivés inclus dans le calcul de l'endettement net							3	14
Couverture de flux de trésorerie							4	2
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward & FX Options</i>	–	–	–	–	–	–	
Couverture de risque de matières premières	<i>Swaps</i>	24	6	–	30	4	2	
Hors comptabilité de couverture							13	4
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward</i>	2 029	–	–	2 029	13	4	
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	–	–	–	–	–	–	
Total instruments dérivés							20	20
Total non courant							5	14
TOTAL COURANT							15	6

Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des contrats. Concernant les *cross currency swaps*, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au cours traité. Pour les autres instruments, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euro au taux de clôture. Les valeurs de marché estimées ont été déterminées en

utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon le type d'instruments. Ces méthodes de valorisation donnent des résultats cohérents par rapport aux valorisations fournies par les contreparties bancaires. Les instruments de couverture du Groupe au 30 juin 2023 ne présentent pas d'inefficacité.

Éléments couverts (par catégorie et type de couverture)

Type de couverture au 30.06.2022 En millions d'euros	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste du bilan dans lequel l'élément couvert est inclus	CFH Réserves	Variation de juste valeur des dérivés CFH en OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
Fair value hedge (FVH)							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixes couverts	–	781	5	9	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Arrêt de couverture	–	–	–	–	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Risque de change							
Engagement ferme	–	–	–	–	–	N/A	N/A
Cash flow hedge (CFH)							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts obligataires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	–	–
Arrêt de couverture	–	–	–	–	N/A	–	6
Risque de change							
Couverture des ventes en devises	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	–	(1)
Arrêt de couverture	–	–	–	–	N/A	–	–
Risque de matières premières							
Couverture de risque de matières premières	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	4
Net investment hedge (NIH)							
Actifs nets couverts	481	–	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Arrêt de couverture	–	–	–	–	N/A	–	–

N/A : Non applicable.

Type de couverture au 30.06.2023 En millions d'euros	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste du bilan dans lequel l'élément couvert est inclus	CFH Réserves	Variation de juste valeur des dérivés CFH en OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
Fair value hedge (FVH)							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixes couverts	–	184	–	14	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Arrêt de couverture	–	–	–	–	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Risque de change							
Engagement ferme	–	–	–	–	–	–	–
Cash flow hedge (CFH)							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts obligataires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	–	–
Arrêt de couverture	–	–	–	–	–	–	–
Risque de change							
Couverture des ventes en devises	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	–	–
Arrêt de couverture	–	–	–	–	N/A	–	–
Risque de matières premières							
Couverture de risque de matières premières	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	(3)
Net investment hedge (NIH)							
Actifs nets couverts	460	–	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Arrêt de couverture	–	–	–	–	N/A	–	–

N/A : Non applicable.

Note 4.11 Autres passifs courants

Les autres passifs courants sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2023
Dettes fiscales et sociales	786	835
Autres passifs courants	526	721
TOTAL	1 311	1 556

Les autres passifs courants au 30 juin 2023 sont principalement composés des 521 millions d'euros d'acompte sur dividendes mis en paiement le 7 juillet 2023. La majorité de ces autres passifs courants présentent une échéance inférieure à un an.

NOTE 5 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

1 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de + 568 millions d'euros. Sa variation se décompose comme suit :

- augmentation des stocks : + 748 millions d'euros ;
- augmentation des créances d'exploitation : + 499 millions d'euros ;
- augmentation des dettes d'exploitation et autres : (611) millions d'euros ;
- autres mouvements : (68) millions d'euros.

2 Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières et d'activités

Les acquisitions d'immobilisations financières et d'activités nettes des cessions ont généré un impact de 1 129 millions d'euros, principalement lié aux acquisitions et cessions d'activités de la période, notamment liées aux opérations décrites dans le paragraphe 1 de la Note 1.2 – *Faits marquants de la période*.

3 Souscription/remboursement d'emprunts

Le groupe Pernod Ricard a procédé au cours de l'exercice à des émissions d'emprunts pour 1 702 millions d'euros, dont l'encours des titres négociables à court terme pour 621 millions d'euros, et à des remboursements d'emprunts pour (845) millions d'euros. Ces mouvements correspondent principalement aux souscriptions et remboursements d'emprunts obligataires tels que décrits dans le paragraphe 2 de la Note 1.2 – *Faits marquants de la période*.

Le Groupe a également versé 129 millions d'euros au titre de ses dettes locatives, dont 116 millions d'euros relatifs au remboursement du nominal et 13 millions d'euros relatifs à des paiements d'intérêts présentés dans les flux opérationnels.

NOTE 6 Informations complémentaires

Note 6.1 Capitaux propres

1 Capital social

Le Groupe a procédé en avril 2023 à une réduction de capital par l'annulation de 2 315 622 actions, précédemment autodétenues et notamment acquises dans le cadre de l'exécution du programme de rachat d'actions du Groupe. Suite à cette opération, le capital est porté à 396 229 186 euros, divisé en 255 631 733 actions de 1,55 euro chacune :

	Nombre de titres	Montant en millions d'euros
Capital social au 30.06.2022	257 947 355	400
Capital social au 30.06.2023	255 631 733	396

Toutes les actions Pernod Ricard sont des actions émises et entièrement libérées pour une valeur nominale de 1,55 euro. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions Pernod Ricard, qui, sous réserve d'une inscription nominative ininterrompue de dix ans, acquièrent un droit de vote double.

2 Titres autodétenus

Les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'autocontrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est enregistrée en variation des capitaux propres et ne contribue pas au résultat de la période.

Au 30 juin 2023, Pernod Ricard et ses filiales contrôlées détenaient 1 358 167 titres Pernod Ricard pour une valeur de 455 millions d'euros. Ces titres autodétenus sont présentés en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites, Pernod Ricard SA détient directement (autodétention) ou indirectement (*calls* ou options de réméré) les actions qui pourraient être attribuées en cas de levée d'option dans le cas de plans de stock-options ou d'atteinte de performances dans le cas d'actions gratuites.

3 Acompte sur dividende

Le Conseil d'Administration d'avril 2023 a décidé de verser un acompte sur dividende de 2,06 euros par action au titre de l'exercice 2022/23, soit un montant total de 521 millions d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 7 juillet 2023 et a été comptabilisé en autres passifs courants au bilan du 30 juin 2023.

4 Gestion du capital

Le Groupe gère son capital dans une optique d'optimisation du coût du capital et de la rentabilité pour ses actionnaires, de sécurité pour l'ensemble de ses contreparties et de maintien d'une bonne notation. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

5 Contrat de liquidité

Le 24 mai 2012, la société Pernod Ricard SA a confié à la société Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité pour une durée de 12 mois avec effet au 1^{er} juin 2012. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, a été affectée la somme de 5 millions d'euros.

Note 6.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe applique la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions.

En application de cette norme, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette juste valeur a été déterminée en utilisant des modèles de valorisation en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution et sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction du Groupe.

Description des plans de rémunération basée sur actions

Le Groupe accorde aux cadres à haut niveau de responsabilité, aux cadres clés du Groupe et aux managers à potentiel des plans d'intéressement à long terme. À compter de l'attribution du 10 novembre 2021, l'octroi de ces plans se fait par le biais d'actions, soumises ou non à des conditions de performance internes ou externes, et le mécanisme de *stock-options* n'est plus utilisé pour les nouvelles attributions. Par ailleurs, pour tous les plans octroyés depuis l'attribution du 10 novembre 2021, la condition de présence a été revue à trois ans au lieu des quatre ans en vigueur jusqu'alors.

Au cours de l'exercice 2022/23, trois plans d'attribution d'actions ont été mis en place le 10 novembre 2022 :

- un plan d'actions de performance incluant :
 - une condition de performance basée sur le positionnement de la performance globale de l'action Pernod Ricard (TSR ⁽¹⁾) comparée à la performance globale d'un Panel de 12 pairs sur la période du 13 octobre 2022 au 13 octobre 2025 inclus (trois ans),

- une condition de performance basée sur la moyenne du niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées,
- une condition liée à l'atteinte d'objectifs relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées ;
- un plan d'actions de performance incluant :
 - une condition de performance basée sur la moyenne du niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées,
 - une condition liée à l'atteinte d'objectifs relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées,
- un plan d'actions sans aucune condition de performance.

La charge constatée pour les options/actions acquises ou en cours d'acquisition durant l'exercice (période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023) est décrite ci-dessous :

Stock-options	Nature des options	Présence de condition de performance	Nombre de bénéficiaires	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Options en circulation au 30.06.2023	Charge de stock-options pour l'exercice 2022/23 (en milliers d'euros)
Plan du 21.11.2018	Achat	Avec condition	15	22.11.2022	21.11.2026	€137,78	78 993	214
Plan du 08.11.2019	Achat	Avec condition	14	09.11.2023	08.11.2027	€162,79	82 884	766
Plan du 27.11.2020	Achat	Avec condition	14	28.11.2024	27.11.2028	€154,11	136 711	804

Actions de performance	Nature des actions	Présence de condition de performance	Nombre de bénéficiaires	Acquisition des actions à partir de	Disposition des actions à partir de	Actions en circulation au 30.06.2023	Charge d'actions pour l'exercice 2022/23 (en milliers d'euros)
Plan du 21.11.2018	Gratuites	Avec conditions	958	22.11.2022	22.11.2022	–	2 135
Plan du 08.11.2019	Gratuites	Avec conditions	820	09.11.2023	09.11.2023	146 259	5 702
Plan du 27.11.2020	Gratuites	Avec conditions	754	28.11.2024	28.11.2024	242 846	8 476
Plan du 10.11.2021	Gratuites	Avec et sans conditions	777	12.11.2024	12.11.2024	226 994	13 531
Plan du 10.11.2022	Gratuites	Avec et sans conditions	810	11.11.2025	11.11.2025	280 763	9 110

L'historique des plans de stock-options non encore expirés est présenté dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document d'enregistrement universel.

Au global, pour les plans d'options déjà acquis, le nombre d'options restant à exercer s'élevé à 195 153 options dont la durée de vie résiduelle moyenne est de deux ans et quatre mois.

Le Groupe a constaté, au 30 juin 2023, une charge de 1,8 millions d'euros en résultat opérationnel au titre des trois plans de stock-options acquis ou en cours d'acquisition durant l'exercice, ainsi qu'une charge de 39 millions d'euros au titre des cinq plans d'actions de performance.

Charges annuelles En millions d'euros	30.06.2022	30.06.2023
Stock-options – en contrepartie des capitaux propres	2	2
Actions de performance et actions gratuites – en contrepartie des capitaux propres	30	39
CHARGES ANNUELLES TOTALES	32	41

⁽¹⁾ Total shareholder return.

L'évolution des options/actions en circulation sur l'exercice (période 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023) est décrite ci-dessous :

Stock-options	Nature des options	Présence de condition de performance	Options en circulation au 30.06.2022	Attribuées pendant la période	Annulées pendant la période	Exercées pendant la période	Expirées pendant la période	Options en circulation au 30.06.2023
Plan du 06.11.2015	Achat	Avec condition	53 698	–	–	38 683	–	15 015
Plan du 17.11.2016	Achat	Avec condition	63 570	–	–	15 925	–	47 645
Plan du 09.11.2017	Achat	Avec condition	56 100	–	–	2 600	–	53 500
Plan du 21.11.2018	Achat	Avec condition	86 009	–	–	7 016	–	78 993
Plan du 08.11.2019	Achat	Avec condition	125 578	–	42 694	–	–	82 884
Plan du 27.11.2020	Achat	Avec condition	136 711	–	–	–	–	136 711

Actions de performance	Nature des actions	Présence de condition de performance	Actions en circulation au 30.06.2022	Attribuées pendant la période	Annulées pendant la période	Transférées pendant la période	Expirées pendant la période	Actions en circulation au 30.06.2023
Plan du 21.11.2018	Gratuites	Avec conditions	180 499	–	3 924	176 575	–	–
Plan du 08.11.2019	Gratuites	Avec conditions	155 783	–	8 884	640	–	146 259
Plan du 27.11.2020	Gratuites	Avec conditions	255 186	–	11 330	1 010	–	242 846
Plan du 10.11.2021	Gratuites	Avec et sans conditions	235 359	–	7 410	1 188	–	226 761
Plan du 10.11.2022	Gratuites	Avec et sans conditions	–	284 951	2 634	1 321	–	280 996

Le prix d'exercice moyen des options qui ont été exercées durant l'exercice 2022/23 s'élève à 108,33 euros.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des justes valeurs des options et actions attribuées sur l'exercice avec le modèle binomial ou Monte Carlo ainsi que les termes d'attribution des options/des actions sont détaillés ci-dessous :

	Nature des actions	Présence de condition de performance	Cours de l'action à l'origine (en euros) ⁽¹⁾	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité attendue	Taux de dividende attendu	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur IFRS 2 (en euros)
Plan du 10.11.2022	Gratuites	Sans condition	186,60	N/A	N/A	2,29%	N/A	174,21
Plan du 10.11.2022	Gratuites	Avec conditions	186,60	N/A	N/A	2,29%	N/A	174,21
Plan du 10.11.2022	Gratuites	Avec conditions	186,60	N/A	26%	2,29%	2,50%	101,72

N/A : Non applicable.

(1) Cours de clôture de Bourse en date d'attribution.

Les justes valeurs sont figées à la mise en place de chaque plan et elles ne varient pas selon les années. Aussi présentons-nous ici uniquement les valeurs relatives aux plans attribués au cours de l'exercice 2022/23 (les informations relatives aux plans antérieurs sont disponibles dans les précédents documents de référence).

Depuis 2012, l'hypothèse de volatilité attendue des plans est basée sur une approche multicritère prenant en considération :

- la volatilité historique sur une période égale à la durée de vie des options ;
- la volatilité implicite calculée à partir des options disponibles sur le marché financier.

Trois plans d'actions ont été attribués le 10 novembre 2022.

Pour l'un des plans, une partie de l'attribution est conditionnée au positionnement de la performance globale de l'action Pernod Ricard (TSR ⁽¹⁾) comparée à la performance globale d'un Panel de 12 pairs : les actions seront pré-acquises sous réserve que le positionnement de la performance globale de l'action Pernod Ricard (TSR ⁽¹⁾) soit égal ou supérieur à la 7^e position sur 13 (le nombre sera déterminé par palier en fonction du niveau de

performance atteint). L'autre partie de l'attribution de ce plan est soumise à une condition de performance interne dont l'atteinte dépendra de la moyenne des atteintes de l'objectif annuel de Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe sur les exercices clos au 30 juin 2023, au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025 à taux de change et périmètre constants. La juste valeur correspond ici au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit trois ans pour tous les bénéficiaires) et intègre la probabilité d'atteindre la condition de performance TSR. La charge comptable IFRS 2 du plan sera ajustée au plus tard à la fin de la période d'acquisition par rapport à cette condition.

La juste valeur des deux autres plans (avec et sans condition de performance interne) correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit trois ans pour tous les bénéficiaires).

Pour tous ces plans, l'acquisition sera définitive si la condition de présence est validée au 11 novembre 2025.

Note 6.3 Engagements hors bilan

<i>En millions d'euros</i>	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS AU 30.06.2022	2 650	934	1 595	121
Engagements donnés liés au périmètre du Groupe	12	12	1	—
Engagements de prise de participation	12	12	1	—
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—
Engagements donnés liés au financement de la Société	51	26	20	5
Garanties financières données	51	26	20	5
Autres	—	—	—	—
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	2 587	897	1 575	116
Engagements d'achats fermes et irrévocables de matières premières	2 310	724	1 518	67
Engagements fiscaux (garanties douanières et autres)	156	97	12	47
Contrats de locations simples	9	3	5	1
Autres	113	72	40	1

<i>En millions d'euros</i>	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS REÇUS AU 30.06.2022	3 367	300	3 011	56
Engagements reçus liés au périmètre du Groupe	-	-	-	-
Engagements reçus dans des opérations spécifiques liées à la concurrence et au marché	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Engagements reçus liés au financement de la Société	3 306	294	3 011	1
Lignes de crédit reçues et non utilisées	3 260	260	3 000	-
Garanties financières reçues	46	34	11	1
Autres	-	-	-	-
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	61	6	-	55
Engagements contractuels liés à l'activité et au développement de l'activité	60	6	-	54
Autres	1	-	-	1

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS AU 30.06.2023	3 682	1 413	1 768	501
Engagements donnés liés au périmètre du Groupe	237	237	–	–
Engagements de prise de participation	20	20	–	–
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	–	–	–	–
Autres	217	217	–	–
Engagements donnés liés au financement de la Société	19	14	1	5
Garanties financières données	19	14	1	5
Autres	–	–	–	–
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	3 426	1 163	1 767	496
Engagements d'achats fermes et irrévocables de matières premières	3 008	847	1 715	446
Engagements fiscaux (garanties douanières et autres)	195	130	17	48
Contrats de locations	7	3	3	1
Autres	216	183	32	1

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS REÇUS AU 30.06.2023	3 033	356	2 619	58
Engagements reçus liés au périmètre du Groupe	–	–	–	–
Engagements reçus dans des opérations spécifiques liées à la concurrence et au marché	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–
Engagements reçus liés au financement de la Société	2 969	351	2 618	–
Lignes de crédit reçues et non utilisées	2 868	260	2 608	–
Garanties financières reçues	101	91	10	–
Autres	–	–	–	–
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	65	5	2	58
Engagements contractuels liés à l'activité et au développement de l'activité	63	5	1	57
Autres	2	–	1	1

1 Lignes de crédit reçues et non utilisées

Les lignes de crédit reçues et non utilisées correspondent essentiellement aux montants nominaux non tirés au 30 juin 2023 du crédit syndiqué et d'une ligne de crédit bilatérale (cf. Note 4.8 – *Passifs financiers*).

2 Engagements d'achats fermes et irrévocables de matières premières

Dans le cadre de leur activité de production de cognac, vin, champagne et whiskies, les principales filiales du Groupe sont engagées à hauteur de 3 008 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en eaux-de-vie, raisins, vins clairs et céréales.

Note 6.4 Passifs éventuels

Passifs éventuels fiscaux

Pernod Ricard a reçu plusieurs notifications de redressement pour les exercices 2007 à 2018, concernant spécifiquement, pour un montant de 9 490 millions de roupies indiennes (soit 106,4 millions d'euros, incluant les intérêts), la déductibilité fiscale de dépenses de promotion et de publicité. Il convient de noter que le niveau et le montant de ce risque ont été progressivement et significativement réduits au cours des dernières années et la Société a obtenu deux décisions judiciaires en sa faveur en 2020 au titre des exercices 2006/07 à 2013/14. Ces décisions judiciaires renforcent encore la position prise par Pernod Ricard India sur la déductibilité fiscale des dépenses de promotion et de publicité. Confortée par ces décisions et avec le soutien de ses conseils fiscaux, Pernod Ricard India va continuer à contester le bien-fondé de ce chef de redressement et estime son succès probable en contentieux. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Les autorités fiscales ont procédé à un audit spécial pour l'exercice 2017 et procédé à un redressement pour un montant de 1 456 millions de roupies indiennes (équivalent à 16,3 millions d'euros) sur divers motifs. Pernod Ricard a contesté ce redressement devant la juridiction d'appel supérieure et estime avoir de fortes chances d'obtenir gain de cause.

Note 6.5 Litiges

Dans le cadre normal de ses activités, Pernod Ricard est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires individuelles et collectives, gouvernementales, arbitrales et administratives.

Une provision au titre de ces procédures n'est constituée en « autres provisions pour risques et charges » (cf. Note 4.7 – *Provisions*) que lorsqu'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, et que son montant peut être évalué de manière fiable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du risque. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Le montant des provisions enregistrées par Pernod Ricard au 30 juin 2023 au titre de l'ensemble des litiges ou risques dans lesquels il est impliqué s'élève à 390 millions d'euros, contre 441 millions d'euros au 30 juin 2022 (cf. Note 4.7 – *Provisions*), hors positions fiscales incertaines comptabilisées en passif d'impôt exigible. Pernod Ricard n'en fournit pas le détail (sauf exception), considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois une incidence significative sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue par une joint-venture dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard est actionnaire, et est enregistrée dans plus de 200 pays. Aux États-Unis,

Passifs éventuels liés au changement du cadre légal applicable à la *Route to Market* dans l'état de Delhi

En novembre 2021, la nouvelle politique applicable dans l'état de Delhi a fait évoluer le système de distribution de boissons alcoolisées, passant d'un modèle de société géré par le gouvernement à un modèle géré par des distributeurs et détaillants privés.

Les conditions qui ont entouré ce changement de *Route To Market* font actuellement l'objet d'une enquête menée par deux agences gouvernementales. Ces enquêtes portent sur des accusations selon lesquelles des irrégularités auraient été commises par certains fonctionnaires de Delhi, ainsi que par des distributeurs et détaillants, lors de l'élaboration et dans la mise en œuvre de cette politique d'accise.

Dans ce contexte, le 2 février 2023, le Delhi District Court a enregistré et reconnu un acte d'accusation déposé par le Enforcement Directorate of India selon lequel Pernod Ricard India et l'un de ses employés auraient, au même titre que d'autres opérateurs, indûment bénéficié de cette nouvelle politique à Delhi, prétendument en violation de certaines dispositions de la loi indienne relatives à la prévention contre le blanchiment d'argent.

L'enquête des autorités est toujours en cours, et ni l'exposition exacte à ce risque, ni sa probabilité d'occurrence n'ont pu être évaluées à ce stade.

En tant qu'entreprise responsable, Pernod Ricard India veille au strict respect des lois applicables, et conteste les allégations portées contre elle.

la marque est détenue depuis 1976 par une filiale du partenaire cubain de Pernod Ricard dans la JV Havana Club (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés aux États-Unis, par une société concurrente de Pernod Ricard.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques précédemment utilisées par des entreprises nationalisées a été adoptée en 1998, puis condamnée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2002. Mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC :

1. L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport depuis 1976, sans obtenir de licence spécifique de l'OFAC. En août 2006, conformément au refus de l'OFAC d'attribuer une licence spécifique, l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) a refusé le renouvellement de ladite marque « Havana Club ». Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC contestant tant la décision de l'OFAC que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. En mars 2009, le Tribunal du District de Columbia déboutait Cubaexport de ses demandes. En mars 2011, la Cour d'Appel a privé, à deux voix contre une, la possibilité pour Cubaexport de renouveler sa marque. Un recours a été présenté le 27 janvier 2012 devant la Cour Suprême avec le soutien de la France, du National Foreign Trade Council et de la Washington Legal Foundation, lequel a été déclaré irrecevable le 14 mai 2012. En novembre 2015, Cubaexport a de nouveau demandé à l'OFAC une licence spécifique pour le renouvellement de la marque aux États-Unis. Le 11 janvier 2016, l'OFAC a accordé à Cubaexport la licence demandée et le 13 janvier 2016, la requête devant le Directeur de l'USPTO a été déclarée recevable et la marque a été renouvelée pour une période de 10 années expirant le 27 janvier 2026.

2. Une société concurrente du Groupe (Bacardi) a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation de l'enregistrement de la marque « Havana Club » aux États-Unis. En janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia (DC Court). Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport. À la suite de l'acceptation de la requête auprès du Directeur de l'USPTO, cette procédure judiciaire a repris son cours en janvier 2016 et la partie demanderesse a amendé sa plainte. En réaction, Cubaexport et HCH ont déposé deux requêtes en août 2016 : une requête visant à obtenir le rejet de l'ensemble des demandes formulées à leur encontre ainsi qu'une requête visant à obtenir une procédure accélérée sur certains aspects. Ces requêtes étaient en attente d'une décision de la DC Court jusqu'au 6 mars 2023, date à laquelle la DC Court a fait droit en partie et a rejeté en partie les requêtes de Cubaexport, en renvoyant vers une analyse au fond les arguments faisant l'objet des requêtes rejetées. Le 19 avril, Cubaexport a répondu aux demandes initiales de Bacardi et a formulé une demande reconventionnelle pour violation de sa marque Havana Club. Le 23 avril, les parties ont soumis conjointement un calendrier pour la suite de la procédure dans cette affaire, incluant toute mesure d'instruction préalable (i.e., production d'éléments de preuve). Le 19 mai, Bacardi a déposé une requête demandant à la DC Court de rejeter la demande reconventionnelle de Cubaexport. La réponse écrite de Cubaexport à cette requête est attendue pour le 23 juin 2023.

Ces risques constituent un frein potentiel au développement de l'activité du Groupe mais aucune obligation résultant de ces événements n'est à prévoir. La résolution de ces litiges constituerait une opportunité pour le développement de l'activité du Groupe.

Litiges fiscaux

Les sociétés du Groupe font régulièrement l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées. L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par chaque filiale ou région et par la Direction Fiscale du Groupe, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Des provisions sont constituées le cas échéant. Pernod Ricard n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige fiscal en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est engagée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé en Inde. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu en juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001. S'agissant de la période entre 2001 et décembre 2010, Pernod Ricard India (P) Ltd a versé la quasi-totalité du reliquat des droits, tels que déterminés par les douanes de Delhi suite à la première notification de redressement reçue en 2011. Une seconde notification reçue

en 2013, confirmée le 14 août 2017, a été suspendue par la Cour Suprême. En ce qui concerne les importations de concentré de boisson alcoolique (CAB) depuis 2011, les autorités indiennes ont émis des rapports contestant les valeurs de transaction ainsi que trois notifications de show cause datant de 2022, mais se sont refusés à communiquer les données soutenant leurs allégations. Le Groupe a déposé des requêtes afin d'obtenir ces données, et continue de travailler activement avec les autorités et les tribunaux pour résoudre le différend en cours. De plus, dans l'attente de la résolution des contentieux, les autorités douanières ont exigé des garanties bancaires pour le complément réévalué de droits de douane. La société a contesté cette demande devant la Cour suprême et a obtenu un sursis provisoire en mars 2023.

Pernod Ricard India (P) a également des débats avec les autorités douanières indiennes sur la valeur de transaction des produits internationaux importés en Inde. Cela fait l'objet de discussions avec les autorités et juridictions compétentes.

Par ailleurs, Pernod Ricard India (P) a reçu plusieurs notifications de redressement relatives aux années 2006/07 à 2017/18 concernant la déductibilité fiscale de dépenses de promotion et de publicité (cf. Note 6.4 – *Passifs éventuels*). Pernod Ricard India (P) a obtenu deux décisions judiciaires en sa faveur en 2020 au titre des exercices 2006/07 à 2013/14 renforçant sa position sur la déductibilité fiscale des dépenses de promotion et de publicité.

À noter, les litiges mentionnés ci-avant ne font l'objet de provisions qui sont le cas échéant comptabilisées en autres provisions pour risques et charges (cf. Note 4.7 – *Provisions*) ou en passif d'impôt exigible (cf. Note 3.3 – *Impôt sur les bénéficiaires*) que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Litiges commerciaux

Colombie

Le 14 novembre 2017, deux plaintes distinctes auprès de l'Autorité de la concurrence colombienne (Superintendencia De Industria Y Comercio) ont été déposées conjointement par le département de Cundinamarca (Colombie) et la société Empresa de Licores de Cundinamarca (société de distillation détenue à 100 % par le département) contre Pernod Ricard SA, Pernod Ricard Colombia SA et l'un de ses concurrents. Fin décembre 2020, Pernod Ricard Colombia a reçu la notification d'une plainte similaire, initialement déposée en septembre 2019 par les départements de Valle et d'Antioquia (ainsi que ses entreprises de distillation détenues à 100 %). Les sociétés mises en cause auraient violé le Colombian Unfair Competition Act, notamment ses articles 7 et 18, en ayant illégalement importé des spiritueux en Colombie. L'importation présumée aurait permis aux sociétés d'obtenir un avantage compétitif déloyal sur les producteurs locaux. Les plaignants demandent des dommages et intérêts correspondant à la perte de profits et impôts sur la période 2013/17 (2019 dans le cas de Valle et Antioquia).

Pernod Ricard conteste vivement ces plaintes et se défendra activement contre ces allégations. Il est à noter que ces plaintes reprennent les éléments du procès qui avait été fait en 2004 devant les tribunaux New Yorkais par Cundinamarca, la république de Colombie et d'autres départements de Colombie ; procès auquel les plaignants avaient renoncé en 2012.

Note 6.6 Parties liées

Les transactions avec les entreprises associées et les co-entreprises ne sont pas significatives sur l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les rémunérations allouées aux Mandataires Sociaux et aux membres du Comité Exécutif (COMEX) au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2022	30.06.2023
Conseil d'Administration ⁽¹⁾	1	1
Comité Exécutif Groupe		
• Avantages court terme	16	17
• Avantages postérieurs à l'emploi	4	4
• Paiements fondés sur des actions ⁽²⁾	7	11
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DE L'EXERCICE	28	33

(1) Rémunérations des Administrateurs.

(2) Le coût des paiements fondés sur des actions correspond à la charge constatée en compte en résultat sur la période au titre des stock-options et des actions de performance accordées aux membres du Comité Exécutif Groupe.

Par ailleurs, le Dirigeant Mandataire Social est éligible aux indemnités de rupture de mandat suivantes (faisant l'objet d'une convention réglementée, approuvée par l'Assemblée Générale du 17 novembre 2016) :

- clause de non-concurrence d'une durée d'un an, assortie d'une indemnité correspondant à 12 mois de rémunération ;
- clause de départ contraint soumise à conditions de performance, assortie d'une indemnité maximale correspondant à 12 mois de rémunération.

Ces engagements n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Note 6.7 Événements post-clôture

Le 4 juillet 2023, le Groupe a conclu un accord d'acquisition, via sa filiale Corby Spirit and Wine, de 90% des parts de Ace Beverage Group Inc., leader indépendant du marché canadien en forte croissance des boissons alcoolisées prêtes à boire (RTDs), pour une valeur d'entreprise de 165 millions de dollars canadiens. Corby pourra acquérir la totalité du capital d'ABG via deux options d'achat exerçables en 2025 et 2028.

Note 6.8 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois ⁽¹⁾

En millions d'euros	KPMG			Deloitte & Associés			Autres			Total		
	Montant (HT)			Montant (HT)			Montant (HT)			Montant (HT)		
	2021/22	2022/23	%	2021/22	2022/23	%	2021/22	2022/23	%	2021/22	2022/23	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽³⁾												
Émetteur ⁽²⁾	0,7	0,9	21 %	0,7	0,8	16 %	—	—	—	1,4	1,7	17 %
Filiales intégrées globalement	2,6	2,9	69 %	3,6	3,9	76 %	0,2	0,4	100 %	6,4	7,3	74 %
Sous-total	3,3	3,8	90 %	4,3	4,7	92 %	0,2	0,4	100 %	7,8	9,0	91 %
Services autres que la certification des comptes ⁽⁴⁾												
Émetteur ⁽²⁾	0,1	0,2	5 %	0,3	0,2	4 %	—	—	0 %	0,4	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	5 %	0,2	0,2	4 %	0,1	—	0 %	0,5	0,4	4 %
Dont juridique, fiscal, social	0,1	0,1	2 %	0,1	0,3	6 %	—	—	0 %	0,2	0,4	4 %
Sous-total	0,3	0,4	10 %	0,5	0,4	8 %	0,1	—	0 %	0,8	0,8	8 %
Total	3,6	4,2	100 %	4,8	5,1	100 %	0,3	0,4	100 %	8,7	9,9	100 %

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(2) L'émetteur s'entend comme étant la Société Mère.

(3) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux Comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(4) Cette rubrique reprend les diligences et prestations rendues à l'émetteur ou à ses filiales par les Commissaires aux Comptes ou les membres de leurs réseaux. Elles peuvent être requises par les dispositions légales ou fournies à la demande du groupe ou de ses filiales, et s'inscrivent dans le respect des dispositions d'indépendance.

NOTE 7 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés annuels incluent les états financiers de la Société Mère, Pernod Ricard SA, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation. Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément des capitaux propres de la Société Mère. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprises d'origine et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Les transactions réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Note 7.1 Périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre au 30 juin 2023 sont présentées dans la Note 1.2 – Faits marquants de l'exercice.

Note 7.2 Liste des principales sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode de consolidation***
		30.06.2022	30.06.2023	
Pernod Ricard SA	France	Société Mère	Société Mère	
Laurenskirk (Pty) Ltd	Afrique du Sud	80	80	IG
Pernod Ricard South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	100	100	IG
Black Forest Distillers GmbH	Allemagne	100	100	IG
Pernod Ricard Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG
Pernod Ricard Andorra, SLU	Andorre	100	100	IG
Pernod Ricard Angola, LDA	Angola	100	100	IG
Pernod Ricard Argentina SRL	Argentine	100	100	IG
Yerevan Brandy Company	Arménie	100	100	IG
Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd	Australie	100	100	IG
Pernod Ricard Winemakers Pty Ltd	Australie	100	100	IG
Pernod Ricard Austria GmbH	Autriche	100	100	IG
Pernod Ricard Belgium SA	Belgique	100	100	IG
Pernod Ricard Brasil Indústria e Comércio Ltda.	Brésil	100	100	IG
Pernod Ricard Bulgaria EOOD	Bulgarie	100	100	IG
Corby Spirit and Wine Limited*	Canada	46	46	IG
Hiram Walker & Sons Limited	Canada	100	100	IG
Pernod Ricard Canada Ltée	Canada	100	100	IG
Pernod Ricard Chile SpA	Chili	100	100	IG
Pernod Ricard (China) Trading Co., Ltd	Chine	100	100	IG
Pernod Ricard Colombia SA	Colombie	100	100	IG
Pernod Ricard Korea Imperial Company Ltd.	Corée du Sud	100	100	IG
Pernod Ricard Korea Ltd	Corée du Sud	100	100	IG
Havana Club International SA	Cuba	50	50	IG
Pernod Ricard Denmark A/S	Danemark	100	100	IG
Bodeboca SL	Espagne	100	100	IG
Drinksandco Marketplace, SLU	Espagne	100	100	IG
Pernod Ricard España	Espagne	100	100	IG
Pernod Ricard Winemakers Espana, SAU	Espagne	100	100	IG
Vermuteria de Galicia	Espagne	80	80	IG
Pernod Ricard Estonia OÜ	Estonie	100	100	IG
Austin, Nichols & Co., Inc	États-Unis	100	100	IG
Avion Spirits, LLC	États-Unis	100	100	IG
Castle Brands, Inc.	États-Unis	100	100	IG
Código US LLC	États-Unis	0	50	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode de consolidation***
		30.06.2022	30.06.2023	
Del Maguey Inc.	États-Unis	62	100	IG
Firestone & Robertson Distilling Company LLC	États-Unis	100	100	IG
Pernod Ricard Americas IP Management LLC	États-Unis	100	100	IG
Pernod Ricard Americas Travel Retail LLC	États-Unis	100	100	IG
Pernod Ricard USA LLC	États-Unis	100	100	IG
Pernod Ricard Kenwood Holding LLC	États-Unis	100	100	IG
Pernod Ricard Marketing USA LLC	États-Unis	100	100	IG
Pernod Ricard USA Finance Inc.	États-Unis	100	100	IG
Pernod Ricard USA, LLC	États-Unis	100	100	IG
PRUSA Acquisitions LLC	États-Unis	100	100	IG
Rabbit Hole Spirits, LLC	États-Unis	80	80	IG
Skrewball LLC	États-Unis	0	70	IG
Smooth Ambler Spirits Co.	États-Unis	80	100	IG
Sovereign Brands LLC	États-Unis	0	33	IG
Pernod Ricard Finland OY	Finlande	100	100	IG
Augier Robin Briand & Cie	France	100	100	IG
Champagne Perrier-Jouët	France	100	100	IG
Château Sainte Marguerite	France	60	60	IG
Domaines Jean Martell	France	100	100	IG
Financière Moulins de Champagne	France	100	100	IG
GH Mumm & Cie SVCS	France	100	100	IG
Le Maine au Bois	France	100	100	IG
Lina 16	France	100	100	IG
Lina 3	France	100	100	IG
Lina 5	France	100	100	IG
Martell & Co SA	France	100	100	IG
Martell Mumm Perrier-Jouët	France	100	100	IG
Vignobles Mumm Perrier-Jouët	France	100	100	IG
Pernod Ricard Finance SA	France	100	100	IG
Pernod Ricard Middle East and North Africa	France	100	100	IG
Pernod Ricard North America SAS	France	100	100	IG
Pernod Ricard France SAS****	France	100	100	IG
Société Lillet Frères	France	100	100	IG
Spirits Partners SAS	France	100	100	IG
Théodore Legras	France	100	100	IG
Pernod Ricard Ghana Limited	Ghana	100	100	IG
Pernod Ricard Hellas ABEE	Grèce	100	100	IG
Allied Spirits & Wine (China) Ltd	Hong Kong	100	100	IG
Pernod Ricard Asia Duty Free Ltd	Hong Kong	100	100	IG
Pernod Ricard Hong Kong Ltd	Hong Kong	100	100	IG
Peri Mauritius	Île Maurice	100	100	IG
Pernod Ricard India Private Limited	Inde	100	100	IG
Comrie Limited	Irlande	100	100	IG
Irish Distillers Group Unlimited Company	Irlande	100	100	IG
Irish Distillers Ltd	Irlande	100	100	IG
Samuelson International DAC	Irlande	100	100	IG
Irish Distillers International LTD	Irlande	100	100	IG
Pernod Ricard Italia SPA	Italie	100	100	IG
The Kyoto Distillery KK	Japon	100	100	IG
Pernod Ricard Japan KK	Japon	100	100	IG
Pernod Ricard Kazakhstan	Kazakhstan	100	100	IG
Pernod Ricard Kenya Limited	Kenya	100	100	IG
Pernod Ricard Lietuva UAB	Lituanie	100	100	IG
La Hechicera Company Sarl	Luxembourg	51	51	IG
Pernod Ricard Malaysia SDN BHD	Malaisie	100	100	IG
Pernod Ricard Maroc	Maroc	100	100	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.2022	% d'intérêt 30.06.2023	Méthode de consolidation***
Pernod Ricard Mexico SA de CV	Mexique	100	100	IG
Seagram Myanmar Company Ltd*	Myanmar	34	34	IG
Pernod Ricard Norway AS	Norvège	100	100	IG
Pernod Ricard Winemakers New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	100	IG
Allied International Holdings BV	Pays-Bas	100	100	IG
Pernod Ricard Nederland BV	Pays-Bas	100	100	IG
PR Goal Nederland BV	Pays-Bas	100	100	IG
Pernod Ricard Peru SA	Pérou	100	100	IG
Pernod Ricard Philippines, Inc.	Philippines	70	70	IG
Agros Holding SA	Pologne	100	100	IG
Wyborowa SA	Pologne	100	100	IG
Pernod Ricard Portugal – Distribuição, SA	Portugal	100	100	IG
Pernod Ricard Dominicana, SA	République dominicaine	100	100	IG
Jan Becher – Karlovarska Becherovka, a.s.	République tchèque	100	100	IG
Pernod Ricard Romania SRL	Roumanie	100	100	IG
Allied Domecq (Holdings) Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
Allied Domecq Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
AD Overseas (Europe) Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
Allied Domecq Spirits & Wine Holdings Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
Allied Domecq Spirits & Wine Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
AD Westport Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
Chivas Brothers (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	100	IG
Chivas Brothers Ltd**	Royaume-Uni	100	100	IG
Chivas Brothers International Ltd**	Royaume-Uni	100	100	IG
Chivas Brothers Pernod Ricard	Royaume-Uni	100	100	IG
Chivas Holdings (IP) Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
Chivas Investments Limited**	Royaume-Uni	100	100	IG
Coates & Co (Plymouth) Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
Dillon Bass Ltd	Royaume-Uni	74	74	IG
Edward Dillon (Bonders) Ltd	Royaume-Uni	100	100	IG
Goal Acquisitions (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	100	IG
Goal Acquisitions Ltd	Royaume-Uni	100	100	IG
Italicus Ltd	Royaume-Uni	50	50	IG
Pernod Ricard UK Group Limited	Royaume-Uni	100	100	IG
Pernod Ricard UK Ltd	Royaume-Uni	100	100	IG
PR Goal 3 Ltd	Royaume-Uni	100	100	IG
The Whisky Exchange	Royaume-Uni	100	100	IG
World Brands Duty Free Ltd	Royaume-Uni	100	100	IG
Pernod Ricard Rouss CJSC	Russie	100	100	IG
Pernod Ricard Singapore PTE Ltd	Singapour	100	100	IG
Pernod Ricard Slovakia s.r.o	Slovaquie	100	100	IG
Distilled Innovation AB	Suède	100	100	IG
Pernod Ricard Sweden AB	Suède	100	100	IG
The Absolut Company AB	Suède	100	100	IG
Pernod Ricard Swiss SA	Suisse	100	100	IG
Pernod Ricard Taiwan Ltd	Taiwan	100	100	IG
Pernod Ricard Thailand Ltd	Thaïlande	100	100	IG
Pernod Ricard Istanbul Ic ve Dis Ticaret Limited Sirketi	Turquie	100	100	IG
Pernod Ricard Ukraine	Ukraine	100	100	IG
Pernod Ricard Uruguay SA	Uruguay	100	100	IG
Pernod Ricard Vietnam Company Limited	Vietnam	100	100	IG

* Les sociétés Corby Spirit and Wine Limited et Seagram Myanmar Company Ltd sont consolidées par intégration globale du fait du taux de contrôle majoritaire du Groupe dans celles-ci.

** Sociétés Anonymes qui sont membres, ou qui ont des filiales membres, de partenariat au Royaume-Uni (UK partnership)

En accord avec le règlement n° 7 de la Réglementation des comptes des partenariats 2008 (The Partnership Accounts Regulations 2008), les comptes annuels des sociétés mentionnées précédemment n'ont pas été préparés car lesdites sociétés au Royaume-Uni sont intégrées dans les comptes consolidés du groupe Pernod Ricard.

*** « IG » pour consolidée en Intégration Globale.

**** Depuis la fusion des sociétés Pernod SAS et Ricard SAS au 1^{er} juillet 2020.